



Le « week-end prolongé » de Pentecôte sera à n'en pas douter, comme chaque année, l'occasion pour une foule d'automobilistes d'aller chercher l'évasion, le soleil, la détente. Détente? Elle risque, grâce à la densité du trafic, d'être un peu problématique. Si vous prenez la route, toutefois, rappelez-vous qu'attention et détente ne sont pas forcément incompatibles et que l'harmonieuse combinaison de ces deux facteurs constitue la meilleure assurance contre les accidents!

Les Valaisans auront (probablement) moins de cafés, mais ils pourront y aller pendant la messe

Réunis jeudi à Sion en session ordinaire de mai, les députés valaisans ont voté à l'unanimité (moins quelques rares abstentions) la nouvelle « loi sur les établissements publics et le commerce des boissons alcooliques », populairement baptisée en Valais « loi sur les auberges ».

Cette loi était en chantier depuis plusieurs sessions. Elle devra encore être soumise au peuple avant d'entrer en vigueur.

Elle compte près de cent articles dont une dizaine modifient profondément les anciennes notions légales en vigueur actuellement.

L'Etat a prévu de délivrer à l'avenir pas moins de neuf patentes différentes pour l'exploitation d'un établissement public, patentes allant de l'hôtel au dancing en passant par le simple débit de vin, l'hôtel garni, le tea-room ou la pension de famille. Les anciennes notions de patentes et de concessions ont été revues et groupées. Jusqu'à ce jour, la loi prévoyait un café pour 200 habitants. A l'avenir, la patente sera accordée dans une proportion d'un café pour 250 habitants.

Jusqu'à ce jour la loi prévoyait la fermeture des cafés et établissements du même genre durant la grand-messe paroissiale, les dimanches et jours de fête chômés. Des règlements communaux avaient déjà assoupli cette notion assez rigide. A l'avenir (si le peuple dit oui à la loi) les cafés seront en principe ouverts le dimanche mais la possibilité est laissée aux autorités communales de décréter leur fermeture durant le temps de la grand-messe dominicale.

Cette nouvelle loi a enfin donné une base légale au principe des taxes de séjour. Ces taxes seront à l'avenir encaissées non seulement dans les hôtels, mais également dans les chalets, appartements, villas de vacances, chambres privées, pensions avec logement, cliniques et hôpitaux privés, auberges de jeunesse. Même les Valaisans qui ont un chalet de famille dans la région des mayens, où ils se rendent une ou deux semaines par année, vont être appelés à alimenter, eux aussi, cette caisse des taxes de séjour.

Cinquante ans de poste aérienne suisse



Les PTT ont fêté récemment le cinquantième anniversaire du premier vol de poste aérienne qui eut lieu le 30 avril 1919 entre Zurich, Berne, Lausanne et retour. Pour commémorer ce que furent les débuts du trafic aérien et de la poste aérienne en Suisse, plusieurs avions ont refait le trajet Zurich—Lausanne et retour, chargés au total de 110 sacs postaux représentant 870 kg. de fret aérien. Notre photo: le chargement d'un avion.

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (059) 310 88, tél. adm. et publ. (059) 310 87 CCP 23 515
Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10-8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 47 40, CCP 12-2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.50
3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.— LE NUMÉRO 30 ct. — Directeur: René Meylan Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

Protection des locataires: Le Conseil fédéral n'a pas l'air très décidé...

La session d'été des Chambres fédérales, consacrée notamment à l'examen du rapport de gestion et du compte d'Etat, débutera le 2 juin et durera quatre semaines.

Au Conseil des Etats, le programme est relativement peu chargé. Notons que ce conseil examinera en priorité le quatrième rapport du Conseil fédéral sur la situation de l'agriculture.

Au Conseil national, en revanche, l'ordre du jour est particulièrement riche. La proposition du gouvernement de signer avec des réserves la Convention européenne des droits de l'homme donnera certainement lieu à un grand débat, portant spécialement sur le suffrage féminin. La date en a été provisoirement fixée au jeudi 12 juin.

Plusieurs séances sont prévues pour la révision du Code des obligations (chapitre consacré au contrat de travail).

Sur le plan militaire et paramilitaire, le conseil devra examiner la loi sur les organes directeurs de la défense nationale et se prononcer sur le projet de police mobile intercantonale. Au rayon de l'agriculture, notons les projets concernant la taxe sur le sucre, le régime du fromage et le statut de la viticulture.

Restent les deux « grands sujets » de la session: la loi sur la Banque Nationale et la protection des locataires. La question de l'« instrumentation » figure à l'ordre du jour (18 juin), mais la commission doit encore se réunir la semaine prochaine pour entendre les explications de M. Celio,

qui a été saisi d'un projet d'arrangement de l'Association suisse des banquiers.

Quant à la protection des locataires, on ne sait pas encore si le Conseil fédéral va proposer une prolongation du régime de surveillance des loyers, comme on le réclame avec insistance en Suisse romande.

Selon des renseignements obtenus jeudi soir, le Conseil fédéral souhaiterait que le Conseil national traite à la session de juin l'article du Code des obligations visant à assurer une protection des locataires contre les résiliations de bail. C'est seulement au cas où ce projet ne pourrait être traité dans les délais qu'une prorogation des mesures de surveillance des loyers pourrait être envisagée...

Cela s'est passé dans notre pays

■ **UN MOTOCYCLISTE MILITAIRE S'EST TUÉ** dans la nuit de jeudi, près de Giornico (TI): manquant un virage, il est tombé dans le Tessin. La victime est M. U. Weiss, 20 ans, de Sulz (AG).

■ **UNE FEMME ESCROC** qui tente d'écouler des chèques bancaires volés en Italie à une étrangère qui y séjournerait sévit actuellement dans les grandes villes de Suisse. Elle a été repérée pour la première fois à Lugano le 12 mai, puis à Lucerne et à Bâle. Cette femme, qui parle l'allemand avec un fort accent français, est de stature mince et mesure environ 160 centimètres. Elle a des cheveux roux, et son apparence est modestes et tranquille. Elle dispose d'un passeport sud-africain.

■ **LES RESTES D'UN MAMMOUTH** datant d'environ 20 000 ans avant notre ère ont été mis au jour près du Brassus, lors de travaux faits dans une gravière par un bulldozer. Des géologues paléontologues de l'Université de Lausanne se sont aussitôt rendus sur les lieux. C'est la première fois que des ossements de mammouth sont trouvés dans le canton de Vaud et cette découverte est du plus grand intérêt. Pour l'instant, deux défenses ont été dégagées — l'une est déjà déposée au Musée géologique cantonal de Lausanne — ainsi que des os appartenant aux pieds du mastodonte. Ces ossements ont été retrouvés à une profondeur moyenne de trois mètres, dans une moraine fluvio-glaciaire de l'ère quaternaire.

■ **PARCE QU'IL NE SUPPORTAIT PAS LA RÉCLUSION**, l'escroc Paul Hoffmann, 38 ans, condamné en novembre dernier à sept ans de réclusion pour des abus de confiance d'un montant de 34 millions de francs, a été libéré hier par les autorités zurichoises, sur préavis psychiatrique. Hoffmann se trouve dans un état de santé précaire. A première vue, toutefois, on ne peut s'empêcher de trouver cette libération stupéfiante.

■ **LA TAXE RADIO EST DUE** par tout le monde, et supportable par tout le monde, a rétorqué le Conseil fédéral à un conseiller national oberlandais qui s'indignait de la « razzia » opérée par les contrôleurs des PTT à l'Hôpital de l'île, à Berne, où une centaine d'infirmières ont été punies pour n'avoir pas déclaré leur récepteur radio. Le Conseil fédéral a précisé que le contrôle en question avait été précédé d'avertissements.

■ **C'EST LA CONFÉDÉRATION QUI ASSUMERA**, dorénavant, les frais d'exploitation (1,5 million par an) du tunnel routier du San Bernardino. Les autorités grisonnes ont dit « ouf! »...

■ **UN SEPTUAGÉNAIRE EST TOMBÉ DU TRAIN** direct Zurich-Chiasso, hier entre Cresciano et Claro (TI), pour une raison inconnue. Il a été tué sur le coup. Le malheureux est de nationalité allemande.

■ **LE MEURTRE DE LA PROSTITUÉE ZURICHOISE** H. Schwenk, commis samedi dernier au Niederdorf, va probablement être éclairci sous peu. La police zurichoise recherche celui que l'on considère comme « le suspect N° 1 », un Italien de 40 à 45 ans, dont elle a déjà pu déterminer qu'il a acheté la perceuse électrique qui a permis de forcer le coffre-fort de sa victime. L'homme doit être un ouvrier du bâtiment. C'est grâce à la perspicacité d'un Tessinois qui se promenait au bord de la Limmat dimanche que la police zurichoise a pu retrouver la perceuse, deux couteaux, l'étui des clés de M^{me} Schwenk et une perceuse en spirale. Il fallut faire deux plongées, la perceuse ayant été découverte brisée, pour récupérer toutes ces pièces.

La police put déterminer qu'elle avait été achetée dans un magasin du Niederdorf, samedi entre 16 et 17 h. Le vendeur et une cliente se souviennent de la nervosité de l'acheteur. La copie de la quittance a été retrouvée, mais elle ne porte ni nom ni adresse.

La perquisition entreprise dans l'appartement de la victime permit à la police de découvrir le bon de garantie de la perceuse électrique, établi au nom d'Adolfo Giulametto. Toutefois il faut encore prouver l'exactitude de ce nom.

Penser au sort des Juifs en URSS

Jeudi, de 9 à 18 h., une manifestation s'est déroulée devant l'Ambassade de l'URSS à Berne. Elle était organisée par le Comité d'action pour les Juifs d'Union soviétique et l'Union des étudiants juifs de Suisse. Le but de la manifestation est d'attirer l'attention de l'opinion publique sur la situation, jugée discriminatoire par les organisateurs, des Juifs de l'Europe de l'Est. Elle doit aussi contribuer aux efforts entrepris pour que les Juifs de l'URSS obtiennent le droit d'émigrer.

Une délégation de 30 membres a pris contact, téléphoniquement, avec l'Ambassade soviétique, pour demander un entretien avec l'ambassadeur. Celui-ci étant absent, deux délégués ont pu parler avec l'attaché de presse, qui a déclaré « qu'il n'y avait rien à dire sur ce sujet » et que tout était

en ordre. Les délégués ont reçu des brochures sur la situation des Juifs en URSS et ont alors quitté l'ambassade.

Les organisateurs de la manifestation ont déclaré aux représentants de la presse qu'un anéantissement psychologique et psychique menace les Juifs de l'URSS. Les communautés israéliques ont des difficultés dans l'exercice de leur culte, et la publication d'ouvrages en hébreu, tout comme la création d'écoles juives, est interdite. Enfin les candidats israéliques ont de la peine à se faire admettre dans les universités.

La manifestation s'inscrit dans le cadre de la journée de solidarité avec les Juifs de l'Union soviétique. Une manifestation identique s'est déroulée à Genève, à la place de la Fusterie.

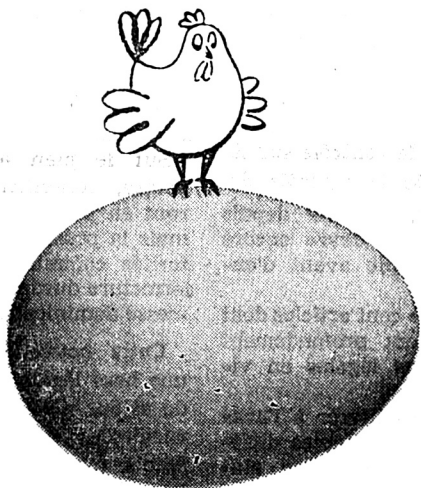


Ménagères!

*c'est le moment
c'est le moment des œufs
c'est le moment
des œufs suisses
c'est le moment d'acheter
des*

œufs du pays

*qui sont maintenant très
bon marché!*



PIANO

A VENDRE beau piano à l'état de neuf, une armoire à 3 portes pour habits et linges; le tout, bas prix; urgent. Tél. (039) 2 75 68.

LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes Achat vente échange - Librairie place du Marché tél 2 33 72.



VON GUNTEN
Verres de contact



Av. Léopold-Robert 21
LA CHAUX-DE-FONDS

AUX MAGASINS DE
COMESTIBLES

Serre 59

et CHARLES-NAINE 7

IL SERA VENDU:

Belles palées et

bondelles vidées

Filets de soles

Filets de carrelets

Filets de dorschs

Cabillauds

Truites et

brochets vivants

Beaux poulets

de Houdan frais

Beaux poulets

hollandais frais

le kilo, 6.50

Beaux petits coqs

du pays

Belles poules

Beaux lapins

frais du pays

Cuisses de

grenouilles

Se recommande:

F. MOSER

Tél (039) 2 24 54

On porte

à domicile

L'heure approche!



PRÊTS
sans caution



BANQUE EXEL
La Chaux-de-Fonds

Av. L.-Robert 88 ☎ (039) 3 16 12
Ouvert le samedi matin

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

21 mai 1969

Promesses de mariage

Voïrol Henri-André-Arthur, ouvrier travaux publics, et Gauthier née Ruellet Sylvaine-Gilberte-Laurence.

Maurer Pierre - Alain, mécanicien faiseur d'étampes, et Calame - Longjean Ginette - Denise.

Lüthi Walter - Karl, ferblantier, et Jungo Madeleine-Augustine.

22 mai 1969

Naissances

Veuthey Karim-John-Daniel, fils de John-Oscar, représentant, et de Nina née Tavernise.

Schwab Elvire - Isabelle, fille de Jean-Claude-Michel, bijoutier, et de Monique-Henriette-Madeleine née Husut.

Promesses de mariage

Privet Georges-Samuel, opérateur encaisseur, et Bourquard Marie-Jeanne-Isabelle-Berthe.

Hübscher Willy-Hermann, employé de bureau, et Cujean Marie-Madeleine.

Décès

Baudois née Guenot Madeleine-Marie, née le 11 février 1920, épouse de Jean-Pierre (Cernier).

Wagner Otto, boulanger, né le 12 juin 1907, époux de Laure-Laurence née Fleuty (Les Hauts-Geneveys).

Pieren Ernest-Jacob, retraité CFF, né le 4 mars 1886, veuf de Jeanne-Alice née Huguenin (Doubs 27).

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

22 mai 1969

Promesse de mariage

Zerbo Kafala, mécanicien de précision, et Jobin Marguerite-Colette-Réna.

Décès

Othenin-Girard née Rotzler Emma-Louise, ménagère, née le 23 février 1893, veuve de Gaston-Emile.

Faites lire votre journal!

Les plaisirs de la marche...

Henke
Vacanze

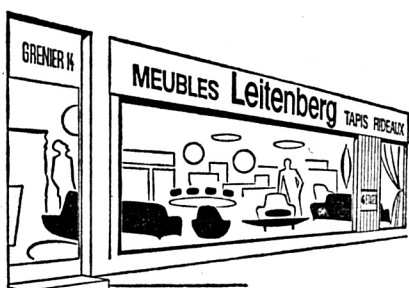


Assurément, le soulier universel et de marche le plus apprécié. Tige matelassée en cuir sport grenu, très souple ou velours entièrement doublé cuir, à semelle première en cuir véritable. Semelle coquille très flexible à profil mordant.

22-26 32.80 27-29 36.80 30-35 39.80
36-42 44.80 40-47 49.80

J. KURTH S.A.

LA CHAUX-DE-FONDS
Place du Marché - Rue Neuve 4
VOYEZ NOS VITRINES



MEUBLES Leitenberg
TAPIS - RIDEAUX

La Chaux-de-Fonds
Grenier 14

**UNE BONNE PUBLICITÉ:
LE PEUPLE - LA SENTINELLE**



VILLE DU LOCLE

SERVICE DES BALAYURES

Le public est avisé que le service d'enlèvement des ordures ménagères sera supprimé le lundi 26 mai 1969 (Pentecôte).

Le service fonctionnera dans toute la ville le mardi 27 mai 1969, dès 7 h.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

BOUCHERIE

Centre Coop des Forges
Charles-Maine 3
LA CHAUX-DE-FONDS

Le veau est une viande délicate qui convient à chacun. Parmi notre choix, nous vous proposons...

les 100 g.
Tranche de veau 1.95

les 100 g.
Côtelette de veau 1.35

les 100 g.
Poitrine de veau farcie 1.50

Viandes de choix, viandes de qualité, prix mini

Au rayon charcuterie,
notre délicieux...

100 g.
Lard Forêt-Noire —.90
déjà cuit

Le rôtisseur prépare pour vous nos fameux
poulets à la mode britchonne
prêts à servir

Samedi à Grand-Pont
Place-d'Armes
au Locle, place du Marché
et aux Brevets

POULETS à la broche

ET TOUJOURS 6% DE TIMBRES COOP



La Chaux-de-Fonds

Jugement du complice
d'une évasion
spectaculaire

On se souvient de l'évasion spectaculaire, des prisons de La Chaux-de-Fonds, des détenus P. Racine et R. Schopp, il y a quelques semaines : en plein jour, un dimanche, ils avaient réussi à scier un barreau, puis à franchir le mur de la cour de l'établissement. Les deux évadés avaient « bénéficié » des circonstances particulières que consistaient les derniers travaux de modernisation de la prison. On apprend maintenant qu'ils avaient aussi bénéficié d'une complicité extérieure. En effet, ils avaient promis à un autre détenu, le nommé S. Béguin, sorti de prison la veille de leur évasion, une somme de 3000 fr. pour son aide. Béguin a donc caché chez lui, pendant quatre jours, les deux fuyards. Il loua ensuite, à Peseux, le studio où Schopp fut arrêté. Si Racine ne fut pas pris en même temps, c'est grâce à un stratagème rocambolesque : il se cacha dans une valise, et Béguin le conduisit dans cet « emballage » à Genève. Racine court toujours, mais la police, remontant la piste, a arrêté Béguin qui a été condamné hier à 67 jours de prison (réputés subis par la préventive) et à 190 fr. de frais par le Tribunal de police de La Chaux-de-Fonds.

CARNET DU JOUR

Cinéma

RITZ: 20.30, «Des Pissenlits par la Racine». CORSO: 20.30, «Mayerling». PLAZA: 20.30, «Les Chasseurs de Scalps». EDEN: 20.30, «Un Shérif à New York». SCALA: 20.30, «Le Massacre d'Hudson River».

Divers

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE: 10.00 à 12.00, 15.00 à 19.00, 20.00 à 22.00, exposition littéraire Robert Musil. MUSÉE D'HORLOGERIE: 14.00 à 17.00. MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30. MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00. Les achats de la ville de Vienne. GALERIE ADC (L.-Robert 84): 8.30 à 12.00 et 14.00 à 18.30, «Le costume folklorique autrichien».

Sports

PARC DES SPORTS: 20.15, nocturne, La Chaux-de-Fonds—Limerick; 18.30, match d'ouverture avec les anciennes gloires du club. CHAMPIONNAT DE L'ACFA: terrain du Patinage: 18.30, Flèches—Alduc; 19.10, Travaux publics—Schwager; 19.50, Commerçants—Equipe.

Pharmacie d'office

Pharmacie Pilonel, av. Léopold-Robert 58a. (Dès 22.00, le No 11 renseigne.)

Dix-neuf nouvelles aides-soignantes

Hier, en début d'après-midi, une très sympathique cérémonie s'est déroulée à l'Ecole d'aides-soignantes de La Chaux-de-Fonds, où dix-neuf jeunes filles ont reçu leur diplôme et leur insigne d'aide-soignante.

M. J. Béguin, président du Conseil de fondation, salua la présence de M. J. Haldimann, préfet, de G. Petithuguenin, ancien président de la fondation, des représentants des hôpitaux, où les aides-soignantes effectuent des stages, ainsi que des parents et amis des nouvelles diplômées. L'orateur insista sur la nécessité d'une bonne préparation professionnelle de toutes celles et de tous ceux qui se vouent à aider les malades. A côté des soins se pose le problème humain, qui consiste à entourer le malade, à le soutenir, et à l'aider à reprendre sa place dans une vie normale. Il faut pour cela beaucoup de dévouement, et il est heureux que l'on trouve chez les jeunes un nombre important, mais encore

PRÉCISION SUR UNE NOUVELLE LIGNE T. C. — Nous avons annoncé, hier, que des essais avaient été effectués en vue de l'installation des arrets et des signaux nécessaires à l'ouverture d'une nouvelle ligne d'autobus N° 8-9, La Ruche—Tours de l'Est. Nous tenons à préciser que cette ligne sera mise en activité le 1^{er} juin, en même temps que le nouvel horaire.

UN ENFANT RENVERSÉ. — Hier, à 13 h. 40, le jeune Roman Hapka a été heurté et renversé par une voiture sur un passage pour piétons, à la rue de la Ruche. Souffrant de diverses contusions, il a été conduit à l'hôpital.

UN DÉBUT D'INCENDIE. — Un court-circuit est à la base du début d'incendie qui a éclaté dans la nuit de mercredi à jeudi dans la fabrique de tissage Steinmann. Malgré la prompt intervention des P. S., et l'esprit d'initiative du concierge, les dégâts se montent à 50 000 fr. La direction de la fabrique remercie tous ceux qui ont aidé à empêcher que le début d'incendie ne se transforme en un sinistre important.

MÉMENTO LOCIOS

CINÉMA LUX: 20.30, «Adolphe ou l'Age tendre». CINÉMA CASINO: 20.30, «Pancho Villas». PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Breguet. (Dès 21 h., le No 17 renseigne.)

insuffisant de personnes prêtes à exercer ces vocations.

On entendit encore M^{lle} Hentsch, directrice du Bureau des infirmières à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, qui définit les soins infirmiers et la valeur du travail en équipe. Le D^r Besançon, qui participe par des cours à la formation des élèves, M^{lle} Van Gessel, directrice, qui souhaite un avenir heureux à ses anciennes élèves après les avoir félicitées.

Des chants des aides-soignantes embellirent la cérémonie, qui se termina autour de tasses de thé, dans la plus agréable des ambiances.

LES NOUVELLES AIDES-SOIGNANTES

Promotion octobre 1968: M^{lles} Anne-Marie Allemann, Liliane Blanc, Micheline Etter, Françoise Grisel, Véréne Hauert, Jacqueline Maire, Josette Peuto, Eliane Rossel, Eveline Roth.

Promotion avril 1969: M^{lles} Gabrielle Blanchard, Rose-Marie Dominé, Gisèle Jornod, Marie-Noëlle Pitteloud, Mauricette Rey, Anne-Marie Schreyer, Suzanne Spinelli, Jacqueline Trani, Janine Vacheron, Gaby Vuissoz.

E. M.

Interview express...

JALOUSIE, JALOUSIE, JALOUSIE...

Sur un air de musique bien connu, notre collaboratrice Jacqueline Perrin a posé la question suivante à certains de nos concitoyens: Etes-vous jaloux?

Un membre du corps enseignant: — C'est un sentiment que je n'éprouve jamais. Ce sentiment manifeste un trait de déséquilibre intérieur et c'est un manque de confiance dans les rapports humains.

Une ménagère: — Je ne suis pas jalouse d'une voisine qui a un manteau de fourrure, mais je peux être très jalouse si nous allons à une soirée avec mon mari et qu'il danse deux fois de suite avec la même femme.

Un psychologue: — En principe pas. Je ne suis jamais jaloux d'hommes que je respecte, mais je peux être jaloux d'un homme que je méprise. Probablement qu'il y a une certaine identification avec mon partenaire légal, si bien que, même dans ce domaine, j'attends une certaine communion affective.

Une très jeune femme: — Cela

dépend, je pourrais être jalouse d'une personne que j'aime. Mais je ne suis ni envieuse ni d'une jalousie malade.

Un jeune électricien: — Je suis jaloux là où je me sens inférieur. Ce n'est pas la chose en elle-même qui me rend jaloux, mais la situation dans laquelle je peux me trouver.

Une mère de famille: — Le seul moment où je pourrais être jalouse, c'est quand je suis enceinte. Mais ce n'est pas une grande jalousie.

Un ouvrier: — Cela dépend de quoi. Je suis rarement jaloux, mais je peux l'être avec violence. Je suis jaloux de mon sommeil, j'ai horreur que l'on me dérange.

Un cadre: — Oui, mais uniquement pour ce que j'aime.

Une jolie femme: — Pas du tout, cela ne vaut pas la peine, je m'énerverais trop.

Une jeune mariée: — Oui, car j'ai peur que mon mari rencontre une ancienne « bonne amie ».

J. P.

Neuchâtel

Conférence Philippe Muller: «VERS L'AN 2000»

Devant une nombreuse assistance qui remplissait mardi soir la salle du Lyceum, Ph. Muller a évoqué quelques perspectives de l'an 2000. Cherchant à définir, tout d'abord, le sens de l'époque que nous vivons, le conférencier nota qu'aujourd'hui le changement fait loi, obligeant l'individu à une localisation de lui-même par rapport à ce qu'il devient, et non à ce qu'il fut. De l'institutionnalisation du changement est née une nouvelle discipline mentale: la prospective. Kahn et Wiener, chercheurs à l'Hudson Institute, ont tenté de discerner les principales évolutions qui transforment la société moderne. Leur livre, «L'an 2000» (Payard) porte sur un monde sans surprises, car les faits les plus probables sont imprévisibles. Une tendance multiple à treize composantes marque le monde moderne. Parmi ces composantes, la recherche des plaisirs,

la naissance d'élites qui se distinguent par le mérite «méritocratie», l'institutionnalisation du changement, la croissance démographique, la répartition des tâches productives à toute la société, l'élargissement des bases de l'instruction, la croissance des instruments de destruction massive, et surtout l'élevation des niveaux de vie (la Suisse est prévue dans le groupe de tête) et l'évolution scientifique. Kahn et Wiener énumèrent vingt-cinq inventions probables positives, vingt-cinq négatives et cinquante saugrenues.

Il y a toujours une limitation à l'effort scientifique, conclut Ph. Muller. Il faudra introduire le contrôle sur la science, par exemple le contrôle de l'attribution des programmes de recherche, et redevenir maître de nos machines, si nous ne voulons pas en être les victimes.

T. Z.

L'activité du CEH

La réorganisation de la division des recherches, la poursuite des activités de la division «Ligne pilote» et les premiers travaux concernant la fabrication et la commercialisation des montres-bracelets à quartz ont été les activités principales du Centre électronique horloger, à Neuchâtel, en 1968. C'est au concours 1967 de l'Observatoire de Neuchâtel que les montres à quartz du CEH avaient remporté le succès qui a poussé leurs promoteurs à les fabriquer en série. Une communauté d'intérêts a été créée par les actionnaires intéressés à ce projet afin d'assurer la fabrication et la commercialisation de la première série de 6000 montres-bracelets à quartz.

Sur le plan administratif, M. E. Choisy, conseiller aux Etats, a été nommé président du Conseil d'administration. Il succède à M. Hummel, qui se retire pour raisons de santé.

Le capital-actions du CEH s'élève à 565 000 fr. L'entreprise occupe 96 collaborateurs, dont 17 universitaires. Le compte d'exploitation pour 1968 laisse un excédent de charges de 351 237 fr. sur un total de dépenses de 5 333 983 francs. Ce déficit sera viré au compte «contributions reportées des actionnaires». En 1967, le CEH avait réalisé un bénéfice de 409 069 fr., sur un total de recettes de 4 668 301 fr.

SOIXANTE ANS DE MARIAGE. — M. et M^{me} Bernard Jeanneret, qui sont âgés respectivement de 84 et 83 ans, viennent de célébrer le 60^e anniversaire de leur mariage. M. Jeanneret a étudié la théologie à l'Université de Neuchâtel et a été pasteur en Normandie, puis dans le Vully fribourgeois. Il vit comme retraité depuis quelques années à Neuchâtel.

NEUCHÂTEL: Blessés dans le Seeland. — Deux Neuchâtelois, les frères Christian et Alain Morel, 20 et 18 ans, qui circulaient en voiture entre Brütelen et Treiten, dans le Seeland, sont entrés en collision frontale avec un camion, leur auto ayant dérapé dans un virage. Les deux jeunes gens ont été grièvement blessés et ont été hospitalisés à Pourtalès, à Neuchâtel. Leur véhicule est démoli.

NEUCHÂTEL: Un troisième juge? Devant la multiplication des causes judiciaires, qui paraît-il débordent les deux tribunaux du district, on parle à Neuchâtel de créer un troisième tribunal de district qui ne s'occuperait que des affaires de circulation. Ce n'est pourtant pas encore chose faite, car la justification de cette solution n'est pas évidente pour tout le monde.

BIENNE: Votation renvoyée. — Les citoyens biennois avaient à se prononcer les 30. 31 mai et 1^{er} juin sur un crédit de 11 millions de francs pour la construction d'un collecteur principal. Le projet avait été accepté par le Conseil de ville. Entre-temps l'ingénieur de la Mura, M. Schmid, a présenté un autre projet qui coûterait, à ses dires, 9 millions seulement. La votation a donc été reportée afin de permettre d'étudier ce nouveau projet, comme l'a décidé le Conseil de ville dans sa séance de jeudi soir.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Développement de la ligne du pied du Jura

Le nouvel horaire des CFF, qui entrera en vigueur le 1^{er} juin, sera notamment caractérisé par les nombreuses améliorations sur la ligne du pied du Jura.

Un voyage de presse, organisé jeudi par les CFF, de Bienne à Lausanne, a bien montré que les efforts de développement fournis sur la ligne du pied du Jura lui donneront une parité presque totale avec la ligne du Plateau. On trouvera en effet: quatorze directs Lausanne—Lausanne contre quatorze Bienne—Lausanne, seize directs Lausanne—Berne contre quinze Lausanne—Bienne.

Ce développement de la ligne du pied du Jura est due d'abord à la mise en marche d'un certain nombre de nouveaux trains, ensuite aux nombreuses constructions et améliorations déjà effectuées ou encore en construction: la voie sera doublée en direction de La Neuveville, le tunnel de Vigneules, également à double voie, sera terminé pour le 1^{er} juin, on prévoit pour la gare d'Yverdon un système automatique de sécurité lui permettant de contrôler tout le trafic par Vaumarcus, Concise et Onnens.

La gare de Cornaux, pour sa part, est certainement une des réalisations les plus spectaculaires de cette ligne du pied du Jura. Encore insignifiante en 1965, son trafic marchandise, constitué en premier lieu par les transports des raffineries Shell, l'a fait passer au rang de gare de deuxième classe. Les CFF, en construisant à cette occasion, huit kilomètres de voies ferrées servant au garage, au tri des wagons et à la formation des trains, ont démontré combien ils étaient capables de suivre le développement industriel d'une région.

La première question qui se pose est de se demander pourquoi cette ligne du pied du Jura n'a pas été entièrement doublée. La réponse est

d'ordre financier. Les ressources des CFF ne sont pas sans fond et il y a malgré tout des prédominances.

Le nouvel horaire 1969-1971 des CFF doit donc affermir la position du rail face à la concurrence et lui permettre de s'imposer, une fois de plus, comme moyen de transport de masses.

PORRENTROY: Issue fatale. — Il y a quelque temps, M^{lle} Madeleine Jobin, 65 ans, de Porrentruy, avait été renversée par un scooter. Transportée à l'Hôpital de Porrentruy, puis transférée dans une clinique bâloise, elle vient d'y décéder des suites de ses blessures.

BONI A PORRENTROY. — Contrairement aux prévisions, les comptes de la municipalité de Porrentruy bouclent favorablement. L'exécutif de Porrentruy a pris connaissance des comptes de l'exercice 1968. Le total des recettes est de 5 444 140 fr. et celui des dépenses de 5 310 589 fr. Les prévisions budgétaires laissaient apparaître un déficit de 17 900 fr. Les comptes notent ainsi un excédent de recettes de 133 551 fr.

DELÉMONT: Incendie dans un atelier. — Jeudi vers 8 h. 30, le feu s'est déclaré dans l'atelier de polissage de la fabrique de boîtes de montres Albert Christe. Malgré la prompt intervention des premiers secours, les dégâts se montent de 150 000 fr. à 200 000 francs. Le sinistre a vraisemblablement été provoqué par une étincelle qui, par un couloir de dépoussiérage, s'est communiqués au plafond et à la poutraison.

PENSÉE

Ce n'est pas ce qui est criminel qui coûte le plus à dire, c'est ce qui est ridicule et honteux. J.-J. Rousseau

GRAND LARGE...

PLEIN SOLEIL!...

Votre confort «plein air» à notre rayon camping

GRIL DE POCHE 3.50

GRIL «ROBINSON» 79.—

réglable, position verticale pour la broche, horizontale pour grillades, moteur à piles

GLACIÈRE depuis 12.80

recouverte plastique, bonne isolation, contenance 22 litres

CHAISES - TABLES - LITS DE CAMP - SACS DE COUCHAGE - MATELAS PNEUMATIQUES - PARASOLS - CHAISES LONGUES

ET TOUJOURS 6% DE TIMBRES COOP

CENTRE COOP LES FORGES

et

AUX MILLE ET UN ARTICLES

Avenue Léopold-Robert 100, La Chaux-de-Fonds

coop

CE SOIR, en nocturne, au stade de la Charrière

20 h. 15

LIMERICK

Champion d'Irlande et vainqueur de la coupe

En prélude: Les anciennes gloires du F.-C. La Chaux-de-Fonds

Pour quelques jours, il faut oublier les soucis du championnat. En recevant le champion d'Irlande, Limerick, les Chaux-de-Fonniens entrent dans la première phase de leurs festivités du 75^e anniversaire.

Cette rencontre, placée entre la défaite de Bienne et le déplacement de Bellinzona, samedi 31 mai, permettra aux gars de Vincent de retrouver leur équilibre, de se remettre à jouer dans leur véritable style et non avec la crainte de perdre.

Un bon match de leur part peut les remettre en selle et leur redonner cette confiance qu'ils ont perdue.

Dans les matches amicaux, le F.-C. La Chaux-de-Fonds a toujours fourni de bonnes prestations. A la Charrière même, de grandes équipes britanni-

ques ont déjà été présentées, telles Chelsea, Birmingham, Everton, Dunfermline. Autant de noms célèbres qui firent toujours l'enchantement des spectateurs et surtout des connaisseurs.

Avec le champion d'Irlande, Limerick, à l'affiche de ce soir, nous reverrons une fois de plus une équipe de classe. Ce qui nous fait dire que la tradition sera respectée.

LA CHAUX-DE-FONDS				
2 Mérlilat	4 Joray	1 Eichmann	5 Fankhauser	3 Keller
8 Allemann	6 Wulf	7 Brossard	10 Richard	11 Bosset
11 Mitchell	10 Aherne	9 Hamilton	8 McEvoy	7 Meaney
	3 Bourke	5 Finucane	2 Ryan	
		1 Fitzpatrick		
LIMERICK				

DE GRANDS NOMS

Limerick, après avoir disputé le très dur championnat d'Irlande, est actuellement en tournée en Europe centrale. De grands noms composent cette équipe, tels :

Fitzpatrick, gardien, 27 ans, international A ; Ryan, arrière, 27 ans, international amateur ; Bourke, arrière, 18 ans, international junior ; Quinn, demi, 26 ans, international A ; Finucane, demi, 24 ans, international A ; O'Mahoney, demi, 19 ans, international junior ; Meaney, avant, 18 ans, international junior ; McEvoy, avant, 30 ans, international A ; Hamilton, avant, 33 ans, international A ; Aherne, avant, 20 ans, international junior et amateur ; Mitchell, avant, 28 ans, international A.

LES VIEILLES GLOIRES

Une première soirée consacrée au 75^e anniversaire du F.-C. La Chaux-de-Fonds ne saurait se dérouler sans la participation de ceux qui, il y a quelques années, ont fait la gloire du club de la Charrière. Ils sont nombreux et, malheureusement, tous n'ont pas pu venir. Néanmoins, les tout grands noms seront là. Vous reconnaîtrez :

Charles Antenen, Marcel Mauron, Cocollet Morand, Kurt Leuenberger, André Neury, Louis-Charles Perret, Renaud Bieri, Frédy Aubert, Raymond Aubert, Francis Aubert, Gilbert Houriet, Paul Ehrbar, Willy Kern, Michel Casiraghi, Adriano Kauer, Gaby Morel, Albert Gauthey, Willy Rathgeb, Jean-Pierre Chodat, Richard Jäger.

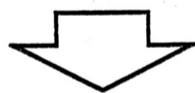
Ces « anciens » se diviseront en deux équipes. Le début de leur match est fixé à 18 h. 45. On ne les a pas oubliés. Nombreux seront donc ceux qui reviendront applaudir ceux qui ont donné au F.-C. La Chaux-de-Fonds, en moins de vingt ans, trois titres de champion suisse (1954, 1955 et 1964) et qui ont remporté six fois la coupe de Suisse (contre Granges, Fribourg, Locarno, Thoun, Lausanne et Bienne).

ANDRÉ NEURY



Etabli au Tessin, à Minusio plus spécialement, où il dirige l'entreprise d'autocars de son beau-père, André Neury est de retour dans sa ville natale pour quelques heures. Bienvenue à Pinus !

LE DERNIER TITRE



En 1964, sous la conduite d'Henri Skiba, La Chaux-de-Fonds a remporté son dernier titre. En coupe d'Europe, il a éliminé Saint-Etienne, avant d'être à son tour éliminé par Benfica. Voici cette grande équipe. Debout, de gauche à droite : Trivellin (actuellement à Lucerne), Huguenin (Le Locle), Bertschi (Xamax), Skiba (Grasshoppers), Leuenberger (a arrêté la compétition), Quattropiani (Bienne), Deforel (Cantonal), Antenen (a arrêté). Accroupis : Morand (Superga), Eglé (Lugano), Rathgeb (Porrentruy), Eichmann, Vuilleumier (Lausanne) et Matter (Bienne).

Maison du Peuple
RESTAURANT
CITY
Serre 68 - Tél. 217 85
LA CHAUX-DE-FONDS
Sa carte, ses vins,
ses prix

LES FLEURS
Turtschy
L.-Robert 57-59
Tél. (039) 2 40 61
LA CHAUX-DE-FONDS

TO
La marque
de l'imprimé
de qualité
typoffset
Rue du Parc 105
Téléphone 3 20 38
LA CHAUX-DE-FONDS

copo = PLUS
ET
MIEUX

Tous vos articles
de sport chez
le spécialiste
CALAME-SPORTS
Rue Neuve 3
LA CHAUX-DE-FONDS

BIÈRES
EAUX MINÉRALES
LIQUEURS
Paul Ehrbar
Rue de la Charrière 60
Téléphone 2 37 94
LA CHAUX-DE-FONDS

Droit au but avec
DUCOMMUN SPORTS
La Chaux-de-Fonds

Grand choix de
lustrerie moderne et
d'appareils ménagers
électricité et gaz
aux Services industriels
Magasins de vente:
Léopold-Robert 20
Collège 31
LA CHAUX-DE-FONDS

Pour vos fleurs
Floris
Serre 79 - Tél. 212 31
LA CHAUX-DE-FONDS

A. Rodel
confection
Toujours
leader
de l'élégance
L.-Robert 108
Tél. 3 43 43
LA CHAUX-DE-FONDS

PHOTO-CINÉ
Nicolet et fils
LE LOCLE
Place du Marché
LA CHAUX-DE-FONDS
Av. Léopold-Robert 59
Se tiennent toujours
à votre service

Appareillage
Soudure autogène
Ventilation
Compresseurs
Paul Zysset
LA CHAUX-DE-FONDS
Atelier Numa-Droz 3
Téléphone 2 49 47

PLAISIR DE LA TÉLÉVISION
le monde
à votre portée
grâce aux 6 programmes
noir et blanc ou couleurs
coditel

QUEST-LUMIÈRE
Montandon & Co.
ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE
Léopold-Robert 114, tél. 039 2 31 31
La Chaux-de-Fonds

L'heure approche!



PROGRAMMES



RADIO

Vendredi 23 mai 1969
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Tous les Jeunes. 17.55 Roulez sur l'orl 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.35 Chron. boursière. 18.40 Sports. 18.55 Roulez sur l'orl 19.00 Miroir du monde. 19.30 Situation internationale. 19.35 Bonsoir les enfants! 19.40 Gros plans. 20.00 Magazine 69. 21.00 Orch. de chambre de Lausanne. 22.30 Inf. 22.35 Chemins de la vie. 23.00 Plein feu sur la danse. 23.25 Miroir-derrière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes. 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. légère. 20.00 Inf. 20.15 Perspectives. 21.15 Actualités universitaires. 21.45 Variétés-magazine. 22.30 Jazz à la papa.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Les tournées du Cirque Knie. 16.50 Intermède. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert. 21.30 Balade au pays de l'opérette. 22.15 Inf. 22.30 Spécialités et raretés musicales.

Samedi 24 mai 1969

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 Soufflons un peu. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. 8.05 Route libre. 8.30 Revue de presse. 9.00, 10.00 et 11.00 Inf. 10.50 Les ailes - Roulez sur l'orl 12.00 Inf. Entre 12.00 et 13.00 Injection sur orbite terrestre de la capsule «Apollo 10». 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Quatre à quatre. 12.30 Miroir-midi. 12.45 La radio propose. 13.00 Demain dimanche. 14.00 Inf. 14.05 De la mer Noire à la Baltique. 14.35 Le chef vous propose. 15.00 Inf. 15.05 Samedi-loisirs.

Second programme de Sottens. — 8.00 Université internationale. 9.00 Meet the Parkers. 9.15 Français, langue vivante. 9.45 Témoignages. 10.00 Idées de demain. 10.30 Culture française. 11.30 Let the peoples sing 1969. 12.00 Midi-mus. 13.15 Inf. musicales.

TV ROMANDE

Vendredi 23 mai 1969
 18.00 Bulletin. 18.05 Echanges. 18.30 «Apollo 10». 19.00 Trois petits tours. 19.05 «Une Femme à aimer», feuilleton. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.20 Temps présent. 21.40 «Corsaires et Filibustiers», feuilleton. 22.55 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Vendredi 23 mai 1969
1re chaîne. — 17.45 TV scolaire. 18.15 Dernière heure - Contact. 18.25 Total 3000. 18.40 Loisirs-tourisme. 19.10 Maison de Toutou. 19.15 Actualités régionales. 19.40 «Bonaparte tel qu'en lui-même», feuilleton. 20.00 Télésoir. 20.25 Campagne électorale. 21.05 Caméra invisible. 21.45 Cannes: gala de clôture. 23.25 Télénuît.
2e chaîne. — 18.55 Pour les Jeunes. 19.35 Télésoir couleurs. 19.55 Télésports. 20.00 Chronique cinéma. 20.30 Dim dam dom. 21.30 «La Source», film. 22.55 On en parle.

CHRONIQUE JURASSIENNE

RENAN: Vers un village pour handicapés mentaux. — Le Centre professionnel de Renan pour handicapés mentaux, qui comprend actuellement un bâtiment principal et une ferme accueillant trente-cinq jeunes déficients romands et alémaniques âgés de dix-sept à vingt-sept ans, prévoit de se transformer en véritable village pour handicapés.

Ce village, conçu pour septante-cinq jeunes gens et jeunes filles et une vingtaine de collaborateurs, sera formé de cinq maisons d'habitation, de trois homes en petites familles, d'une exploitation agricole et de plusieurs exploitations artisanales (ateliers, tissage avec vingt métiers, menuiserie, boulangerie). Les travaux de développement ont déjà commencé. L'étape de construction dès 1970 comporte un home-internat pour jeunes gens, un home-internat pour jeunes filles, un bâtiment-atelier pour jardiniers et une salle pour les manifestations de la communauté. Elle coûtera 1 600 000 francs, l'assurance invalidité fédérale apportant une subvention d'un tiers.

BIENNE: Un nouveau président au Parti national romand. — Lors de son assemblée extraordinaire le Parti national romand de Bienne a nommé M. R. Katz, président, M. A. Nicati, premier vice-président, et M^{me} Yvette Adam-Cuenz, seconde vice-présidente.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

Accueil de touristes étrangers

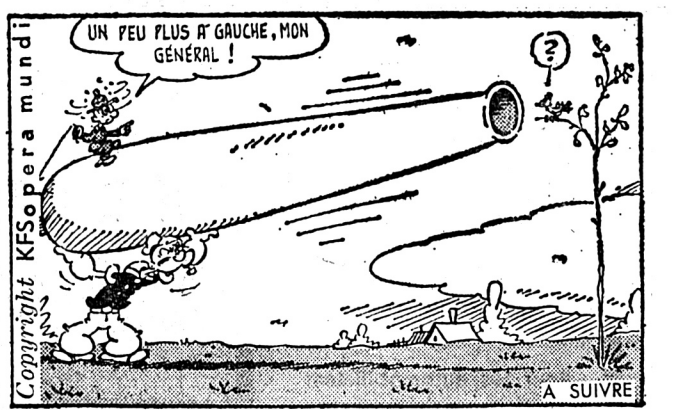
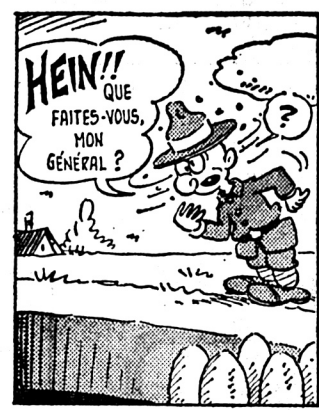
A l'occasion des fêtes de Pentecôte, l'Office neuchâtelois du tourisme accueillera les touristes étrangers qui franchissent la frontière franco-neuchâteloise, aux postes de douane de Meudon—Les Verrières et du Col-des-Roches, les vendredi et samedi prochains, 23 et 24 mai 1969, en leur remettant, dans une pochette en matière plastique, le dépliant «Pays de Neuchâtel» et le «Guide neuchâtelois des hôtels et restaurants», accompagnés de deux produits caractéristiques fabriqués dans le canton, sous forme de Sugus et d'un porte-célé Marlboro-Muratti.

La remise de ces milliers de petits cadeaux sera faite par le personnel de l'ONT, qui se fera une joie d'accueillir les touristes étrangers avec le sourire, en leur souhaitant bonne route.

Tout savoir sur le football

En raison des obligations du F.-C. Bâle et de Lausanne-Sports en coupe des Alpes, le comité de la Ligue nationale a fixé d'une nouvelle façon les éventuels matches de barrage, pour le titre de champion suisse, entre les deux équipes. Le premier match aurait lieu le mardi 10 juin, au stade du Wankdorf, à Berne. Si une seconde rencontre était nécessaire, elle se déroulerait deux jours plus tard déjà, soit le 12 juin, également sur terrain neutre.

Les aventures de Popeye



Jérémyas Gotthelf

Heur et Malheur d'un Maître d'Ecole

— Il ne s'agit pas de savoir ce que les élèves veulent ou ne veulent pas; c'est à moi de dire ce qui doit se faire dans l'école. Or, je n'admets pas qu'un enfant se mette au calcul et à l'écriture avant de savoir à fond son catéchisme. Chaque jour, en commençant la classe, il faut faire réciter tout ce qui a été appris par cœur, eût-on appris la Bible tout entière. C'est un point auquel il faut tenir expressément. La religion est l'essentiel et quand les élèves ne savent pas leur catéchisme par cœur ils font de mauvais catéchumènes. Une fois ceci obtenu, on ne demande pas: «Qui veut écrire, qui veut calculer?» Tous les élèves doivent s'y mettre et apprendre autant que possible, surtout les garçons; ce sont eux qui en ont le plus besoin, qu'ils soient riches ou pauvres; les pauvres encore plus que les riches. Les filles doivent s'ins-

truire également dans ces branches; nul ne sait dans quelle position elles se trouveront un jour et si elles n'en auront pas besoin. Chaque jour, après la récitation, vous donnez le matin une heure de calcul et l'après-midi une heure d'écriture, plus si possible et si le temps le permet. C'est la recommandation que j'avais aussi donnée à votre prédécesseur, mais sans pouvoir obtenir qu'il s'y conformât. Une seule jeune fille a commencé le calcul, mais elle l'a bientôt abandonné, ne voulant pas être seule à le faire.

Cela dit, il ne parla guère que par monosyllabes et je commençai à éprouver le désir de m'en aller avant qu'il abordât un autre sujet.

Mais je ne savais comment m'y prendre pour me retirer; je m'agitais sur ma chaise sans oser partir. Enfin il se leva et dit:

— Eh bien! Pierre, vous savez maintenant comme je l'entends. J'espère que vous vous arrangerez en conséquence, sinon cela n'ira pas.

Je répondis que je ferais mon possible, souhaitai le bonsoir et partis.

Miséricorde! Comme le sermon que je venais d'entendre me tourbillonnait dans le cerveau! Quoi donc, tous mes élèves devaient apprendre à écrire et à calculer, pauvres et riches, garçons et filles! A quoi pensent donc les pasteurs? Exiger tout cela d'un seul homme! Imposer à tous les élèves une pareille tâche! Est-ce que chacun ne sait pas si l'écriture et le calcul lui sont nécessaires? Ces inventions ne sont-elles pas faites pour tourmenter les paysans, leur occasionner des frais inutiles et mettre un instituteur aux abois? Après toutes les récitation, enseigner encore le calcul et l'écriture à tant

d'élèves à la fois! Quand il n'y en a que deux ou trois qui écrivent, on n'a pas trop de temps pour surveiller leur travail; que sera-ce quand il y en aura trente à quarante? Dieu du ciel, quelle aberration! Et cela chez un pasteur? Qui fera épeler et lire les autres élèves? Combien de temps faudra-t-il à un seul pour apprendre à lire? De pareilles idées ne peuvent surgir que dans le cerveau d'un homme qui n'a jamais tenu une école et qui se passe le temps dans son cabinet en imaginant toutes espèces de combinaisons absurdes. Ah! je voudrais le voir tenir lui-même l'école; il comprendrait bien vite qu'il n'y voit goutte et qu'il est plus facile de donner des ordres du fond de son grand fauteuil que d'être soi-même à l'œuvre.

Tout en critiquant ainsi en moi-même les conseils du pasteur, j'atteignis mon village. Je ne rentrai pas chez moi. Un jeune homme dont la tête est remplie d'amertume contre ses semblables, a rarement la force de garder au-dedans de lui ses ressentiments; il n'a rien de plus pressé que de raconter toute l'affaire à ses amis et ces amis seront les premiers qui voudront bien l'entendre.

J'entrai dans une maison où l'on semblait particulièrement bien disposé envers moi, et allai m'asseoir sur un des gradins du fourneau.

J'avais l'air furieux; ma mauvaise humeur éclatait sur toute ma personne. On me demanda quelle rencontre j'avais faite en chemin, pour me démenter de la sorte.

Naturellement, je ne répondis pas à la première question. Ce ne fut qu'après avoir été interrogé à trois reprises, que je me décidai à ouvrir la bouche. Je dis que je venais de chez le

pasteur et que c'était lui-même qui m'avait mis en pareille humeur. Je fis le tableau des exigences de ce personnage.

C'était de l'eau sur le moulin. Peste! il eût fallu voir la paysanne s'emporter quand elle apprit que ses filles devraient désormais écrire et compter.

— Ce serait quelque chose de propre, s'écria-t-elle. Les enfants en sauraient donc plus que leurs parents! On dirait que le diable s'en mêle; on ne sait déjà plus comment se faire obéir. A quoi peuvent servir toutes ces nouveautés? L'essentiel est de travailler; moi-même, je ne sais ni écrire, ni compter; cela ne m'empêche pas d'être une maîtresse paysanne et je voudrais bien voir que quelqu'un prétendit être plus économe et plus habile que moi!

Le mari continua sur le même ton: — Moi non plus, je n'entends pas que le premier morveux venu en sache autant qu'un fils de paysan; il n'en serait que plus diabolique et voudrait fourrer son nez et commander partout. Qu'on ne m'en parle pas! Le pasteur ne cherche qu'à vexer les paysans; il ne leur pardonne pas d'être plus riches que lui; il tient pour tous les mauvais sujets; il écoute chacun et va ensuite faire son rapport au bailli; c'est le greffier qui l'a dit. Mais le bailli nous veut plus de bien que le pasteur. C'est nous qui payons le régent, et tu n'as qu'à continuer comme tu as fait jusqu'à présent; c'est précisément ce qu'il nous faut.

Je trouvais que ces gens avaient parfaitement raison, et nous convinmes de ne rien changer aux anciens usages.

(A suivre.)

GENÈVE

Enfin il est là... le **2^{me} SUPER DISCOUNT JUNCTION** 2 entrées ➔ 12, boul. Carl-Vogt
 ➔ 9, rue du Vélodrome

FÖLLMI

Pas de superlatifs mais des **RABAIS PERMANENTS** jusqu'à **40%**

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Les Suisses dans la coupe internationale **Giro: Merckx, encore une fois**

Nous avons déjà donné hier la composition des groupes où figureront les cinq équipes suisses qui participeront à la coupe internationale d'été, c'est-à-dire La Chaux-de-Fonds, Servette, Young-Boys, Lugano et Bellinzona. Aujourd'hui, voici les dates qui ont été arrêtées pour les matches des équipes suisses :

28 et 29 juin : Servette—Kaiserslautern, Szombierki—Lugano, Young-Boys—Rapid Vienne, La Chaux-de-Fonds—Odra Opole et Bellinzona—Oerebro.

5 et 6 juillet : Servette—Marseille, Hanovre—Young-Boys, La Chaux-de-Fonds—Beveren Waas.

12 et 13 juillet : Marseille—Servette, Go Ahead—Lugano, Bellinzona—Zi-

lina, Young-Boys—Norrköping, Oden-

19 et 20 juillet : Servette—Malmö, Lugano—Szombierki, Oerebro—Bellinzona, Young-Boys—Hanovre, Odra Opole—La Chaux-de-Fonds.

26 et 27 juillet : Kaiserslautern—Servette, Lugano—Oester, Bellinzona—Nimègue, Rapid Vienne—Young-Boys, Beveren Waas—La Chaux-de-Fonds.

2 et 3 août : Malmö—Servette, Lugano—Go Ahead, Zilina—Bellinzona, Norrköping—Young-Boys, La Chaux-de-Fonds—Odense.

● C'est le 10 janvier 1970 à Mexico City qu'aura lieu le tirage au sort pour la formation des groupes du tour final de la coupe du monde 1970.

Le Belge Eddy Merckx, décidément, est insatiable. Vainqueur des troisième et quatrième étapes, il a de nouveau triomphé à Terracina, terme de la septième journée de course du Tour d'Italie, endeuillée par un grave accident lors de ce sprint final tumultueux. La victoire de l'ancien champion du monde n'était pas attendue. Toutefois, il est facile de l'expliquer. Elle a été provoquée par une attaque, en cours d'étape, de Felice Gimondi qui, en compagnie de quelques coureurs, prit environ 200 m d'avance. Surpris, Merckx dut mener personnellement la chasse et, à Terracina, il voulut démontrer, après avoir battu Gimondi au sprint à Montecatini, puis dans la première étape

contre la montre, qu'il était bien le plus fort.

Si l'on excepte le démarrage de Gimondi et le sprint de Merckx, la course fut cependant terne. Les « gregari » se mirent de nouveau en évidence, et en particulier les nouveaux professionnels italiens. C'est ainsi qu'après une tentative du Danois Ole Ritter, le jeune Benito Pigato fut la vedette de la journée. Après avoir participé, avec douze coureurs, parmi lesquels le Belge Guido Reybroeck, à une échappée qui fut rapidement contrée, Pigato, au 91^e kilomètre, attaqua seul. Très rapidement, Pigato creusa l'écart : 3'05" après 115 km. et 8'05" (son avance maximale) au 140^e kilomètre. A partir de cet instant, son avance diminua progressivement. Elle fondit littéralement quand Gimondi, prenant la roue du Belge van Vlieberghe, attaqua, flanqué de Michelotto, Milioli et Palazzi. Le démarrage de Gimondi entraîna en effet une vive réaction du groupe, conduit par Merckx, qui rejoignit son rival N° 1 peu après, au terme d'une échappée solitaire de 96 km.; Pigato fut à son tour rattrapé, et c'est au sprint que se joua la victoire.

Classement de l'étape, Viterbe—Terracina (206 km.): 1. Merckx (Be), 5 h. 13' 34" (moyenne 39 km. 387); 2. Reybroeck (Be); 3. Sgarbozza (It); 4. Destro (It); 5. Basso (It); 6. Grossi (It); 7. Tummelero (It); 8. Levati (It); 9. Panizza (It); 10. Vanzin (It), et le peloton au complet dans le même temps.

Classement général : 1. Polidori (It), 28 h. 12' 31"; 2. Merckx (Be), à 59"; 3. Anni (It), à 1'02"; 4. Benfatto (It), à 1'16"; 5. Adorni (It), à 1'32"; 6. Gimondi (It), à 1'33"; 7. Zilioli (It), à 1'39"; 8. Michelotto (It), à 1'50"; 9. Dancelli (It), à 2'51"; 10. Mori (It), à 3'05". Puis : 66. Vifian (S), 28 h. 26' 15"; 83. Spuhler (S), 28 h. 28' 46".

Un enfant tué, vingt-six blessés

Un enfant de onze ans tué, vingt-six blessés, parmi lesquels deux coureurs italiens, Carminati et Gazzetta, tel est le bilan de l'effondrement d'une tribune lors de l'arrivée de la septième étape, Viterbe-Terracina.

L'enfant mort des suites de ses blessures a d'abord été secouru par un sous-officier du service des douanes. Celui-ci, se rendant compte de la gravité des blessures de la jeune victime, a pratiqué la respiration artificielle avant de confier l'enfant au personnel d'une voiture du Giro.

Dans le même temps, les premiers soins étaient donnés dans la salle de presse du Tour d'Italie. Ce n'est qu'un peu plus tard que les blessés ont pu être admis dans des cliniques de la ville.

Carminati serait sérieusement touché. Il souffrirait d'une fracture du crâne.

FOOTBALL. — La finale de la coupe d'Europe des villes de foire, entre Newcastle United et les Hongrois de Ujpest Dosza, se jouera en match aller le 29 mai sur le stade de Saint-James Park, à Newcastle. Le match retour aura lieu le 11 juin à Budapest. Après les événements de mercredi soir (plus de vingt blessés dans la demi-finale Newcastle—Glasgow Rangers), est-il encore indiqué de maintenir la finale dans cette ville?

BOXE. — L'Espagnol Pedro Carrasco, champion d'Europe des poids légers, qui devait mettre son titre en jeu en fin de semaine à Madrid contre son compatriote Miguel Velasquez, a demandé un ajournement du match.

La Chaux-de-Fonds

NOS PRIX-CHOC!

Pour les automobilistes:

RÉTROVISEUR

extérieur, réglable

1250

FAUTEUIL

de camping, pliable, avec accoudoirs bois, siège et dossier toile

990

ASPIRATEUR

monté sur roulettes, tuyau flexible, deux rallonges, trois accessoires

129.—

BADMINTON

Garniture de deux raquettes, manche acier, et un volant

990

Jeu de fléchettes

cible double face, noir et jaune, avec trois fléchettes

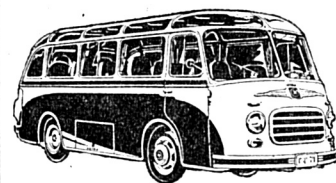
495

MARINIÈRE

pour messieurs, en banlon, bordure contrastante

895

Samedi, fermeture à 17 h. - Lundi de Pentecôte, fermé



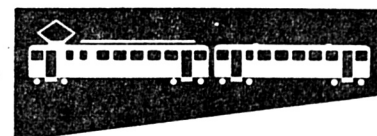
Circuits touristiques et excursions en autocars. Renseignements et devis sans engagements.

AUTOCARS CJ à TRAMELAN

CHEMINS DE FER DU JURA, TAVANNES

CHEMINS DE FER DU JURA

Carte journalière à 7 fr.



délivrée les samedis, les dimanches et le lundi de Pentecôte. Elle est valable pour un nombre illimité de courses sur les lignes de chemins de fer et automobiles suivantes:

- Glovelier - Saingnégier - Tavannes - La Chaux-de-Fonds
- Porrentruy - Bonfol
- Glovelier - Lajoux - Tramelan - Mont-Crosin - Saint-Imier

- Les enfants de 6 à 16 ans paient moitié prix.
- Maintenant encore meilleur marché pour les familles.



Elle fait aussi sa cuisine et son ménage!

laissez l'électricité faire votre travail

Il y a trois personnes en elle: l'épouse, la mère et la ménagère. Mais elle n'a pas voulu que la troisième efface les deux premières. Elle préfère son mari au repassage et ses enfants à la vaisselle. Qui, en conscience, oserait lui reprocher son choix?

Encore faut-il, pour la libérer de ses besognes domestiques, que quelqu'un, à sa place, accomplisse ses tâches. Quelqu'un ou quelque chose.

Ce quelque chose, pour elle comme pour vous, c'est l'électricité: cette servante discrète, mais toujours sous tension, dont l'énergie inépuisable économisera la vôtre; cette compagne indispensable, si efficace qu'aucun appareil ménager ne saurait la prendre en défaut, si disponible que le temps sur elle n'a aucune emprise.

Oui, si vous lui en donnez les moyens, l'électricité peut s'occuper de tout. L'électricité lave, sèche, repasse, cuit, grille, rôtit, découpe, rase, chauffe, refroidit, coud, aspire... aspire à vous laisser respirer!

Ménagère, mais reine de votre foyer, vous trouverez dans les appareils électriques de fidèles sujets... de satisfaction.



L'électricité: Notre force,

Votre confort

Allocations complémentaires

L'Etat de Vaud, comme d'autres administrations, tient compte de l'augmentation constante du coût de la vie dans l'établissement des salaires de son personnel. Il a légiféré en la matière et accorde une allocation complémentaire inscrite dans la loi sur le statut général des fonctions publiques cantonales.

L'article 54 précise:

«Le Conseil d'Etat fixe l'allocation complémentaire pour l'année civile en tenant compte notamment du traitement de base et du coût de la vie.»

» Si l'indice officiel du coût de la vie augmente ou baisse de trois points ou plus, par rapport à l'indice pris en considération lors de la dernière modification de l'allocation complémentaire, celle-ci est modifiée. La décision prend effet au 1^{er} janvier qui suit la variation constatée.»

» La commission paritaire est consultée.»

1. Loi du 5 septembre 1955.

2. Loi du 11 mai 1955.

Ainsi donc le Conseil d'Etat est appelé à se prononcer en décembre sur la possibilité de modifier l'allocation complémentaire. A cet effet, il se base sur le taux de l'indice du mois de novembre qu'il compare à celui du mois correspondant de l'année précédente. Fort de cette comparaison, il projette dans l'avenir l'augmentation moyenne possible. L'opération est donc fondée sur une supputation de l'augmentation attendue d'où l'établissement d'un taux moyen de l'allocation. Cette solution permet donc aux fonctionnaires d'être quelque peu bénéficiaires en début d'année, la compensation intervenant à la fin de l'année. Cette pratique — il faut bien en choisir une — est fort admissible, mais elle présente le désavantage de ne pas suivre d'assez près les fluctuations du coût de la vie. Tantôt le niveau prévu est atteint en automne, tantôt il est dépassé au printemps déjà.

Il serait donc souhaitable d'en venir à un système peut-être plus compliqué mais pratiqué par différentes ad-

ministrations. Non pas qu'il soit indispensable de les copier mais rien n'empêche de s'en inspirer. Faut-il expliquer, par exemple, de quelle façon la Confédération s'y prend pour régler cette question? Selon la réglementation en vigueur depuis 1960 l'allocation de renchérissement se compose d'une allocation périodique et d'une allocation unique. L'allocation périodique a pour objet la compensation du renchérissement jusqu'au niveau moyen du coût de la vie atteint l'année précédant son versement, celui-ci ayant lieu mensuellement. L'octroi d'une allocation unique est examiné chaque fin d'année; elle permet de ce fait l'adaptation rétroactive de la rétribution jusqu'au niveau moyen de l'indice du coût de la vie pour l'année en cours. Le taux de l'allocation complémentaire de l'année suivante sera fonction de la rétroactivité versée en décembre ou en janvier selon la date choisie pour l'établissement des calculs.

Dès le moment où l'on a déterminé le niveau de base auquel il faut se référer, chose faite pour le personnel cantonal, il paraît fort possible d'appliquer une pareille méthode de calcul. Cette façon de procéder a certainement une incidence sur le budget en le rendant moins précis mais on aura levé un sentiment d'injustice qui apparaît au sein du personnel. Éliminant une source de contestation de la part des fonctionnaires, on éviterait aussi certains désappointements devant une allocation espérée mais non réalisée parce qu'il manque un dixième de point dans l'estimation.

Nous pensons bien que les organisations syndicales ne sont pas insensibles à cette question; peut-être ont-elles fait des propositions au Conseil d'Etat en la matière, mais, dès lors qu'il s'agit de modifier la loi, le Grand Conseil ne saurait s'en désintéresser. C'est la raison pour laquelle, sans proposer un nouvel article 54, nous souhaiterions que le gouvernement modifie la loi dans le sens indiqué ci-dessus.

A. PILLER

Le tuteur général débordé

Depuis de nombreux mois, nous savons que le bureau du tuteur général n'accepte plus de nouveaux cas, même si ceux-ci sont graves et urgents. La surcharge de travail oblige le responsable à refuser toute nouvelle tutelle.

Chaque groupe, composé de deux ou trois travailleurs sociaux, doit s'occuper d'un maximum de 160 cas, maximum déjà trop élevé et qui est très souvent dépassé. Ces tutelles toutes difficiles, les plus simples étant prises en charge par les tuteurs privés, supposent dans bien des cas une surveillance et des contacts avec la famille entière du pupille.

Cette surcharge ne permet plus un travail en profondeur, donc pas très efficace.

De plus, les fréquents changements de personnel, dus au découragement et à l'épuisement, les dépressions nerveuses ne se comptent plus, sont contraires à la mission confiée à ce service. Ceci, à notre avis devrait faire l'objet d'une enquête, pour connaître les causes exactes de ces mutations et permettre une réorganisation complète.

Nous savons qu'un nouveau bureau, qui s'occupera plus particulièrement des mineurs, est en voie de création; mais nous nous demandons si cela suffira pour que ce service fonctionne à la pleine satisfaction de tous.

Aussi nous aimerions savoir quelles mesures le Conseil d'Etat entend prendre pour remédier à cet état de fait qui, selon nous, ne peut se prolonger si l'on veut que ce service remplisse sa tâche efficacement et valablement pour le bien des tutelles qui lui sont confiées et pour le bien de la société en général.

Violette Parisod-Junod.

LIQUEURS Morand
MARTIGNY

Les garderies d'enfants municipales à Lausanne

Au cours des dernières années, trois motions traitant des garderies d'enfants furent déposées au Conseil communal: l'une se rapportait aux tarifs en vigueur, une autre souhaitait la création d'une garderie sous-gare, la troisième invitait la Municipalité à définir sa politique en la matière et posait quelques questions destinées à donner aux membres du Conseil communal la possibilité de se faire une opinion en toute connaissance de cause.

La Municipalité répond à ces motions par un rapport-préavis qui fait le point de la situation.

Les quatre garderies municipales offrent 244 places et accueillent des enfants âgés de six semaines à six ans, dont les mamans ont l'obligation matérielle de travailler hors du foyer familial, parce qu'elles sont seules (veuves, divorcées, célibataires), ou parce que le gain de leur mari est insuffisant à lui seul pour faire face aux charges du ménage. Ce sont donc essentiellement des motifs d'ordre financier qui justifient les demandes d'admission; mais des raisons de santé de la mère, ou la survenance d'événements créant des difficultés particulières peuvent aussi aboutir au recours à la garderie.

Près de 60% des familles utilisant les services des garderies municipales sont d'origine étrangère.

Quant au personnel, il se compose, dans chaque garderie, d'une directrice, d'une à trois nurses selon le nombre des pouspons, de trois à cinq jardinières d'enfants, d'une cuisinière et des aides de maison indispensables. Ces effectifs correspondent aux besoins: en effet, l'ancienne notion de surveillance pure est heureusement

périmée; il ne s'agit plus seulement d'assurer nourriture et soins d'hygiène aux enfants, mais tout autant de leur offrir un encadrement attentif et chaleureux, ainsi que des activités éducatives variées.

La dépense annuelle entraînée par l'exploitation des quatre garderies municipales représente environ 5 fr. 35 par habitant (à Berne: 10 fr., à Zurich: 7 fr. 35), compte non tenu des recettes, qui se montent en moyenne, par jour et par enfant, à 4 fr. 30. Le tarif en vigueur comprend 84 positions, relatives tant au revenu brut des parents qu'aux charges du ménage et au nombre des enfants en famille; il est appliqué avec souplesse.

La Municipalité estime que, dans une ville de l'importance de Lausanne, il est nécessaire de mettre un certain nombre de garderies à la disposition des familles qui éprouvent des difficultés économiques; les garderies privées n'offrant pas assez de places (333), les pouvoirs publics doivent pallier cette insuffisance en créant des institutions, mais dans la mesure seulement où elles sont indispensables. Car il reste évident que, d'une manière générale, rien ne vaut l'éducation donnée par la mère. La multiplication des garderies pourrait inciter des mamans à en user sans nécessité absolue, par simple convenance personnelle, d'où préjudice possible pour leurs enfants; elle entraînerait d'autre part des dépenses excessives à la charge de la commune.

De nouvelles garderies sont prévues dans les quartiers qui se construiront ces prochaines années: Bourdonnette, Grangette, Grand-Vennes, ainsi qu'entre la gare et Ouchy, à proximité de la place de Milan.

Moudon: Conseil communal

Sous la présidence de M. B. Dalloli (rad.), le Conseil communal s'est réuni le 19 mai écoulé avec l'ordre du jour suivant: 1. Communications. 2. Rapports de commissions; 3. Propositions individuelles.

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Jaton donne connaissance des comptes définitifs résultant des transformations apportées à la caserne communale. Il ressort de ses dires qu'une économie de l'ordre de 1300 fr. a pu être réalisée. D'autre part, le commissaire des guerres consent à porter le prix des nuitées de 1 fr. 70 à 1 fr. 90. M. Jaton informe le conseil que les actes de vente pour l'acquisition du parc aux biches ont été passés devant notaire le 8 mai. Il répond ensuite à une interpellation de M. Pidoux au sujet des places de jeux pour enfants habitant des immeubles locatifs.

M. Graf donne les comptes définitifs du nouveau bâtiment scolaire de dix classes. Là, également, une économie de près de 30 000 fr. a pu être enregistrée. Ainsi donc, non seulement les délais ont été tenus, mais les prix ont été aussi respectés, malgré une exécution plus riche que prévue. Architectes et maîtres d'états méritent bien les éloges formulés par le responsable des écoles pour cette belle réalisation. M. Graf fournit diverses explications concernant le Service dentaire en ce qui concerne le dépistage, notamment les raisons pour lesquelles il ne se rapporte qu'aux classes primaires. Il répond, en outre, à l'intervention de M. Cardis au sujet de la création d'une classe d'orientation professionnelle. Selon M. Graf, cette institution est actuellement dépassée et n'est plus au goût du jour! Le municipal des Ecoles termine en précisant que l'étude d'une piscine couverte à l'intérieur du futur complexe secondaire sera prise en considération; cette mesure dispenserait la commune de construire une troisième salle de gymnastique.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le camarade E. Marguerat (ancien président) rapporte sur l'aménagement de la place de la Douane, deuxième étape. Il s'agit de la construction d'une place de parc avec revêtement bitumeux, sur laquelle des concours de bétail pourront être organisés. Sur la création d'une place de lavage pour véhicules militaires, le cas échéant civils, avec sol bétonné et un écoulement des eaux de surface avec séparateur huile/essence. Toutes garanties contre la pollution des eaux sont fournies. Le conseil admet sans opposition, en premier débat, le crédit extraordinaire requis, soit 72 000 fr.

CRÉATION D'UNE DÉCHARGE PUBLIQUE À BEAUREGARD

Notre ami F. Detrey (soc.), en deuxième débat, donne uniquement lecture des conclusions de son rapport. L'entrée en matière n'est pas combattue, ni l'objet discuté, et c'est à l'unanimité que le conseil consent à accorder cette dépense de 30 000 fr.

CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR AUX COMBREMONTS

M. P. Buset (Entente), donne lecture, en deuxième débat, des conclusions du rapport. M. Ballif, municipal, précise que ce collecteur fait partie d'un ensemble et qu'il n'est pas possible de corriger son tracé. Concernant la dimension des tuyaux, M. Ballif rassure le conseil en déclarant qu'elle a été calculée pour un débit de 100 l/seconde, ce qui équivaut à une population de 10 000 habitants: la marge se révèle amplement suffisante. A la suite de ces informations, le conseil admet cette dépense de 133 000 fr., desquels on pourra déduire éventuellement le subside qui pourrait être accordé par les autorités supérieures pour la création d'un collecteur de concentration.

Pour des raisons impératives, la Municipalité propose de statuer, en second débat, sur l'aménagement de la place de la Douane lors d'une séance de relevée. Le président propose d'inclure le point 3 à cette séance et accorde un quart d'heure de pause.

Le camarade E. Marguerat, en deuxième débat, donne lecture des conclusions de son rapport. Cet objet est définitivement accordé sans discussion.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Meyer relève l'état défectueux du chemin du Comte-Vert. Il propose en outre que la Municipalité prenne des mesures énergiques à l'endroit des habitants de la rive gauche du Bourg, certains confondant la Mé-rine avec une décharge publique. M. Protti propose que l'on rafraîchisse les façades du bâtiment abritant le Musée du Vieux-Moudon. Pour clore, le président adresse de chaleureuses félicitations à la société de chant La Lyre, qui s'est particulièrement distinguée à La Tour-de-Peilz, de même que M. Raymond Bosshardt avec ses jeunes chanteurs.

A. K.

LAUSANNE: Concert populaire. — Un concert populaire aura lieu le vendredi 23 mai, à 20 h. 30, à la place de la Palud. La fanfare municipale L'Avenir s'y produira.

L'heure approche!

nouveau:
prix dis.....
tous ... jours
... tous
... magasins Coop

coop



**un hobby
de qui
degoûte**

**C'est le moment de
«refaire à neuf»**

**Peindre soi-même !
Quel passe-temps amusant...
et quelle économie !**

Vernis synthétique 21 coloris !

0,085 lt. net 1.40
0,350 lt. net 3.80
0,760 lt. net 6.90
4,60 kg. net 29.80
(blanc, ivoire, crème et gris)

Peinture à l'huile

½ kg. 2.50
1 kg. 4.25
5 kg. 19.50

**Dispersion pour intérieur
et extérieur, lavable**

Blanche 2 kg. 6.20
Blanche 6 kg. net 14.50
Couleur 2 kg. 6.90
5 kg. 15.80

Blanc-plafond prêt à l'emploi :

2,2 kg. 4.50
6,5 kg. net 11.80

Peinture à 2 composants pour sols

750 gr. 14.80
+ durcisseur 7.90
+ dilutif 3.50
Total 26.20

Peinture anti-rouille ½ kg 2.50
Peinture aluminium 1,4 kg. 5.50
haute température : 200 gr. 2.-

Pâte à teinter,
différents coloris : le tube 1.20

Thinner dégraisseur : ½ lt. 2.75
1 lt. 3.95

Vernis copal

½ lt. 3.90
1 lt. 6.90
Dilutif pour
verniss synthétique ½ lt. 1.90
Térébenthine ½ lt. 2.-
Décapant anti-rouille ½ lt. 2.70
Fond dur incolore ½ lt. 2.80
Huile de lin ½ lt. 2.10

Mastic pour bols et
maçonnerie le tube 160 gr. 1.10

Mastic pour carrosserie dès 1.80
Mastic pour bateaux dès 2.75
Rouleau à peinture dès 5.90

Grand choix d'autres articles pour peinture
Grande gamme de pinceaux

DO IT YOURSELF
Borde 26 bis

VAUD

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

LA CHAUX COMMENT ÊTRE ÉCOUTÉ

Le village de La Chaux vient de vivre — nous citons le « Journal du District de Cossonay — « des heures dont la population conservera longtemps le beau souvenir. » Ces heures lumineuses, ce furent celles de la remise du diplôme de bourgeois d'honneur à M. P. Rosay, ancien vice-président de la Banque Nationale.

A cette occasion, on n'avait rien oublié : drapeaux, écoliers chanteurs, pasteur, conseillers d'Etat et même un conseiller aux Etats, qu'on était allé chercher dans les souvenirs de famille à Genève.

Bref, comme le remarqua le dit conseiller aux Etats, ce fut une de ces manifestations « que seules, nos petites communes rurales sont encore capables de mettre sur pied, où les cœurs battent à l'unisson, où toutes les mesquineries, tous les préjugés qui nous divisent sont bannis, où on sent mieux que, comme le disait déjà J.-J. Rousseau, le solide bonheur est préférable aux vains plaisirs qui le détruisent, où on sent que l'on tient encore à transmettre à ceux qui viendront après nous les vertus, la liberté, la paix, que nous tenons de nos ancêtres ».

Ici nous séchons une larme, avant de nous demander pourquoi l'émouvant sénateur n'abandonne pas l'urbaine et turbulente Genève.

Le clou de la soirée, ce fut pourtant le discours de M. Bonny. Il

évoqua le temps de son enfance, lorsqu'il venait garder les vaches avec ses cousins, chez l'oncle Maurice, frère de sa mère.

Il rappela son attachement à son coin de pays et surtout — nous citons — « il s'enorgueillit d'avoir conservé toujours son accent vaudois, son bon accent de La Chaux, qui faisait qu'on l'écoutait avec plus d'attention lorsqu'il devait intervenir dans des discussions importantes et même dans des discussions internationales ».

Devant une si brillante réussite, qu'attend W. Spuhler pour envoyer tous ses diplomates faire un stage à La Chaux pour qu'ils prennent l'accent !

PRILLY BONS MOTS

Dans le « Journal de Montreux », notre confrère Jonas cite cette définition du député libéral de Prilly, C. Raymond :

« M. Monnerville? C'est le « Black Poher »... »

A quoi Jonas se permet d'ajouter spirituellement :

« La candidature de M. Poher? C'est l'annonce faite à Marianne... »

LAUSANNE SUR UN BILLET DU SABBAT

A l'encontre de la plupart des autres leaders populistes, M. Stylobille n'est pas enfant de pasteur. D'où, sans doute, cette langueur, qui le prend parfois, de s'exprimer dans la « V. O. », en patois de Cannaan. Sait-il au moins en rendre

grâce au ciel? — car cette langueur lui permet d'échapper à tout complexe. Il nous l'a prouvé, à nouveau, dans son dernier billet du Sabbat, qu'il a consacré tout entier à l'IMÉDE, à Nestlé, à ses œuvres et aux siennes.

Le sermon est, ma foi, fort drôle et l'on souffre que le Grand Conseil n'ait qu'un pupitre et non pas une chaire pour permettre à M. Stylobille de diffuser la parole sacrée du communisme.

Qu'il égratigne au passage B. Meizoz, un petit chrétien-social, quelques radicaux et notre modeste personne, peu nous chaut! On ne saurait d'un coup acquérir toutes les vertus. Un acte de contrition, ou d'attrition tout au moins, il n'y paraîtra plus!

Ce qui nous chagrime, en revanche, c'est que M. Stylobille ne parvienne pas à se débarrasser des vieux schémas. Nous l'avons dit, il ne fait pas de complexes. Mais est-ce une raison pour conserver en face du capitalisme la même position qu'il y a 40 ou 50 ans? Ne se rend-il pas compte qu'il agit comme les vieux réactionnaires qui dépeignent toujours le communiste comme l'homme au couteau entre les dents?

Si Nestlé fait quelque chose de bien, pourquoi ne pas l'approuver? Ne peut-il admettre que c'est seulement en empruntant certaines méthodes du capitalisme qu'on parviendra à réformer celui-ci.

VÉBÉ.

ASSISTANTES ET ASSISTANTS BÉNÉVOLES DE LA CROIX-ROUGE LAUSANNOISE. — Le Service des assistantes et assistants bénévoles de la section lausannoise de la Croix-Rouge suisse — sous la responsabilité de M^{me} Roger Nordmann et M^{me} Jean Roten — a organisé mercredi après midi 14 mai 1969, sa traditionnelle sortie de printemps en faveur des personnes dont ils s'occupent.

Le car de l'amitié (spécialement équipé pour handicapés) et une vingtaine de voitures mises à disposition par des automobilistes volontaires ont transporté environ 80 personnes handicapées, âgées ou isolées. Cette promenade a abouti au Signal-de-Bougy où une collation fut offerte aux 100 personnes présentes. L'après-midi fut égayée par deux accordéonistes bénévoles du Club des jeunes modernistes de Lausanne.

PARIS RECEVRA LA IV^e BIENNALE DE LA TAPISSERIE. — Une entrevue a eu lieu à Paris, entre MM. E. Anthonioz, inspecteur général de la création artistique au Ministère des affaires culturelles, A. Burgaud, chef du Service des échanges artistiques au Quai d'Orsay, J. Coural, administrateur du Mobilier national, G.-A. Chevallaz, syndic de Lausanne et président du CITAM, R. Berger, directeur-conservateur du Musée cantonal des beaux-arts, grâce à l'entremise de l'ambassadeur de Suisse à Paris et de son attaché culturel M. F. de Ziegler. Par échange de lettres un accord a été conclu quant à la reprise à Paris, à la Manufacture des Gobelins, en novembre prochain, de la IV^e Biennale internationale de la tapisserie qui s'ouvrira à Lausanne le 13 juin au 28 septembre prochains.



Au Vieux Stand Lutry

R. CACHEMAILLE

Dans un cadre reposant, des repas soignés à des prix étudiés.



HORLOGERIE BIJOUTERIE

O. MEYLAN
20 rue de l'Âle, 20
TÉL. 22 35 90 LAUSANNE

TÉLÉPHONE 22 42 54

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Université de Lausanne

Le Dr Alfred CURCHOD, privat-docent, fera sa leçon inaugurale

samedi 24 mai 1969, à 11 h. 15,

dans l'auditoire de l'Ecole de médecine, sur ce sujet:

Les fonctions du placenta

La leçon est publique.

LAUSANNE: Vestiaire Croix-Rouge. — Vu l'affluence des réfugiés tchécoslovaques en Suisse et les constantes demandes de vêtements, le vestiaire de la section lausannoise de la Croix-Rouge suisse se trouve démuné et serait reconnaissant à tous ceux qui apporteront des habits propres et en bon état. Adresse: Beau-Séjour 15, 1^{er} étage.

Ce que nous appelons le hasard n'est et ne peut être que la cause ignorée d'un effet connu. Voltaire

Un groupement Riviera de la Fédération romande des consommatrices

La Fédération romande des consommatrices compte actuellement dix mille membres dont trois mille cinq cents pour le canton de Vaud. Devant l'accroissement constant des effectifs, le comité a décidé la création de groupements locaux, mieux à même d'agir avec efficacité pour le profit des consommateurs. Après Yverdon l'hiver passé, une nouvelle section, celle de la Riviera, vient de se créer. Elle englobe Montreux, La Tour-de-Peilz, Vevey et les villages environnants, et comprend pour le moment deux cents membres.

La séance constitutive eut lieu vendredi dans la grande salle du Touring, sous la présidence de M^{me} Monod, de Veytaux, membre du Comité romand et en présence de M^{me} Mayor, de Renens, présidente cantonale. En lever de rideau, M. Uebersax, président des droguistes suisses, entretint le nombreux public, en grande majorité féminin, des produits de nettoyage à la disposition de la ménagère. Les fonds en bois, en plastique, les tapis, les vitres, les meubles furent à l'ordre du jour. Des questions furent posées et des doléances exprimées quant à l'utilisation de tel ou tel produit. Avec bonne foi et compétence, M. Uebersax répondit, expliqua et conseilla. Nous retiendrons ceci: «Le droguiste est un personnage neutre vendant plusieurs

milliers d'articles et se tenant toujours à disposition pour donner des renseignements, alors que les achats à la porte réservent le plus souvent des déceptions.» Notons qu'une forte délégation de droguistes veveysans avait tenu à assister à cette assemblée dans laquelle nous avons relevé encore la présence de M. Pierre Rochat, municipal et Madame.

La deuxième partie de la soirée était réservée à la constitution du groupe local. Tour à tour, M^{me} Monod et Mayor commentèrent le but d'un tel groupement. Outre les grands problèmes généraux intéressant la Fédération romande des consommatrices, il existe pour chaque région des problèmes particuliers et il est indispensable que des enquêtes soient faites localement concernant aussi bien la fermeture des magasins, l'affichage des prix, les timbres-escompte que le montant des loyers. Le groupement de la Riviera aura donc un travail des plus utiles à faire. Une commission de responsables a été nommée. Elle comprend M^{me} Bofetti et Spring, M^{me} et M. Isely, de Vevey, M^{me} Bercher et Lavanchy et M. Du Bois, de La Tour-de-Peilz et M^{me} Veillon, de Montreux. M^{me} Monod, de Veytaux, sera l'organe de liaison entre le groupement et la fédération.

E. I.

ACTIVITÉ INTÉRESSANTE

par emploi stable de garde de nuit ou gains

ACCESSOIRES

occasionnels par emploi temporaire de garde auxiliaire dans rayon du domicile (manifestations). S'annoncer à SECURITAS S. A., rue du Tunnel 1, 1005 Lausanne, tél. (021) 22 22 54, en précisant catégorie d'emploi et localité ou canton préférés.

Meilleur marché, un tapis

König en vaut deux

Deux magasins à votre service
Bas du Petit-Chêne Place Saint-Laurent 22
LAUSANNE

Cinéma lausannois

A. B. C. T. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Première suisse
LA GROSSE PAGAILLE
Du plus haut comique...

Athénée Tél. 23 24 12
14.00, 17.15, 20.30 16 ans
Ce soir, nocturne à 23.15
DERNIER JOUR
Le film extraordinaire de Robert Aldrich
DOUZE SALOPARDS
En couleurs

Atlantic T. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 10 ans
Ce soir, nocturne à 23.00
La grande course du rire
LES CRACKS
Scope couleurs

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans
En première
UN CERVEAU D'UN MILLIARD DE DOLLARS
En français
Panavision et technicolor

Bourg Tél. 22 86 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans
PROLONGATION
2^e semaine
SWISSMADE

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Ce soir, nocturne à 23.15
Première vision
CINQ CARTES A ABATRE
Un bon, un très grand western

Cinéc Tél. 22 74 99
14.15, 16.15, 18.15, 20.30 7 ans
Les chefs-d'œuvre de Walt Disney

Colisée Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 18 ans
Quelques jours seulement
LA VIE, L'AMOUR, LA MORT
Eastmancolor
Une œuvre poignante

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Ce soir, nocturne à 23.15
Première vision
LE DERNIER BASTION
Parlé français. En couleurs

Lido Tél. 23 21 44
14.30, 17.30, 20.30 16 ans
7^e semaine
Barbra Streisand dans
FUNNY GIRL
Panavision - Technicolor - Son stéréo
Vers. orig. s.-t. Fav. susp.

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 20.30 16 ans
A voir ou à revoir
L'HOMME QUI EN SAVAIT TROP
Un tout grand film policier Technicolor

Palace Tél. 22 13 30
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 7 ans
3^e semaine
Chef-d'œuvre éternel du 7^e art
LE CIRQUE
Charlie Chaplin, « Charlot »

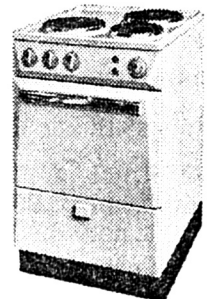
Rex Tél. 23 43 31
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans
Cinemascope - Couleurs
AVEC LA PEAU DES AUTRES
«On ne peut qu'être subjugué par un tel coup de maître.»
(«Parisien libéré».)

Romandie Tél. 23 47 64
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
2^e semaine
LA FEMME INFIDÈLE
En eastmancolor

Corso-Renens Tél. 34 00 35
20.30 16 ans
JERRY CHEZ LES CINGLÉS

C'est maintenant le moment pour une nouvelle cuisinière Therna:
8 différents modèles,
3 largeurs: 41,5, 55, 96,5 cm.
3 hauteurs: 80, 85, 90 cm
plaques Mégastat, grill infrarouge, tournebroche et beaucoup d'autres accessoires,
Fr. 362.— à 1810.—.

therma



EN VENTE CHEZ LE SPÉCIALISTE:

Electricité
Henri Cavé
S.A.

PLACE RIPONNE 5 LAUSANNE
TÉL. 021/ 22 53 18

Reprise ancien modèle

La protection des locataires et la convention de droit privé

Notre journal a publié le communiqué et la déclaration du Conseil d'Etat relatifs à l'accord de droit privé intervenu récemment avec les régisseurs et les propriétaires¹.

Que représente ce nouveau système ?

Il est tout d'abord précisé que le régime actuel de la surveillance des loyers qui, sans prorogation, devait prendre fin au 1^{er} janvier 1970, est limité aux logements se trouvant dans des immeubles construits avant 1947. Selon le Service cantonal des statistiques, il existait à Genève, à cette date, 66 943 logements. Compte tenu des immeubles démolis, des villas occupées par leur propriétaire, il resterait environ 45 000 logements soumis à la surveillance sur un total de 133 156 existant à la fin de 1968.

Le Conseil d'Etat est intervenu à plusieurs reprises auprès du Conseil fédéral afin d'obtenir, pour Genève, la prorogation du système de la surveillance. Il était inconcevable qu'à la fin de l'année en cours les locataires se trouvent sans aucune protection.

Les « intérêts immobiliers », se rendant compte de la situation explosive qu'aurait constitué la suppression de toute surveillance, ont donné leur accord de principe pour une prorogation conventionnelle, pour deux ans, du régime de protection des locataires existant actuellement.

Le Conseil d'Etat a désigné le professeur Alexandre Berenstein et le conseiller aux Etats Alfred Borel pour rédiger une convention de droit privé. Celle-ci est basée sur la stipulation pour autrui prévue à l'article

112 du Code des obligations. Les locataires sont les bénéficiaires, tout comme les employés lorsqu'un employeur verse des contributions à une caisse de compensation.

La convention du 13 mai 1969, dite de droit privé, est passée entre le Conseil d'Etat de Genève, d'une part, et l'Association professionnelle des gérants d'immeubles, la Société des régisseurs de Genève et la Chambre genevoise immobilière d'autre part.

Il a été ajouté à la convention, comme disposition finale, un texte permettant aux propriétaires d'immeubles non représentés, de souscrire aux obligations résultant de la convention.

Techniquement et pour autant que les « intérêts immobiliers » respectent la convention, celle-ci représente un moyen permettant aux locataires de se défendre, dans une mesure moindre que si la prorogation de la surveillance était légale et non pas conventionnelle.

Dans son communiqué à la presse du 16 mai 1969, le Conseil d'Etat précise que la convention du 13 mai 1969 ne s'applique qu'à titre subsidiaire, soit pour autant qu'aucune prorogation légale du régime existant n'intervient d'ici à son échéance. Cela est très important. En effet, les locataires doivent lutter pour obtenir une prorogation légale.

Insuffisances de la protection conventionnelle

a) Tout d'abord, la convention ne s'applique qu'aux propriétaires qui l'ont signée. En l'absence de toute statistique valable, on ne peut que se rapporter aux diverses déclarations, soit du Conseil d'Etat, soit des « intérêts immobiliers ». Selon ces déclarations, il résulterait que seulement 80 % des propriétaires immobiliers sont tenus par la convention. Il resterait donc environ 20 % de propriétaires qui pourraient dire à leurs locataires que la convention ne leur est pas opposable.

b) Pour ce qui est des locataires qui sous-louent tout ou partie des locaux, la convention n'est pas applicable puisque l'engagement de se soumettre à la prorogation de la surveillance des loyers n'a été pris que par les propriétaires. A ce sujet, il convient de rappeler que des sociétés immobilières louent à des commerçants et à des entrepreneurs des logements que ces derniers sous-louent à leurs employés. Ce système, blâmable en lui-même par le fait de lier le contrat de travail au bail, est très développé. De plus, les occupants de chambres meublées encore protégés par le régime de la surveillance, ne le seront plus dans le cadre du système conventionnel. Certes, la convention demande aux propriétaires de s'efforcer d'obtenir des locataires qui sous-louent, l'engagement de se soumettre

à la convention. Or, que se passera-t-il en réalité? C'est bien simple, les locataires principaux acceptent les hausses notifiées par les propriétaires ou leurs représentants sans faire opposition, étant entendu qu'à leur tour, ces locataires se rattraperont sur les sous-locataires, ces derniers n'ayant plus la possibilité de se défendre.

c) La convention du 13 mai 1969 consacre la disparition de deux instances de recours, soit l'Office fédéral du contrôle des prix et ensuite la Commission fédérale des loyers. En effet, ces deux instances fédérales ont toujours essayé de ramener les hausses homologuées par le Service cantonal de surveillance des loyers à de plus justes proportions en tenant compte de l'état, de l'âge et de la situation de la chose louée, notamment du fait que l'entretien du logement a été laissé, tout ou partie, à la charge du locataire.

Le remplacement de ces deux instances fédérales par une seule instance de recours cantonale désavantage les locataires.

d) La convention, dite de droit privé, proclame que toutes les hausses de loyer annoncées ou convenues avec effet après le 31 décembre 1969, qui n'ont pas fait l'objet d'une notification au moyen de la formule officielle, sont nulles.

Si cette disposition donne satisfaction aux locataires qui ont accepté les hausses par la crainte de recevoir le congé, il n'en reste pas moins que les bailleurs, lors de la conciliation, feront état de cette acceptation pour obtenir un loyer supérieur.

Avantages de la protection légale

1. Elle protège la totalité des locataires et des sous-locataires des immeubles construits avant 1947 ;

2. Elle offre des garanties plus complètes en ce qui concerne les hausses de loyer par le double recours aux instances fédérales ;

3. Elle consacre la solidarité genevoise avec les autres cantons où la surveillance des loyers existe encore ;

4. Elle permet aux autorités fédérales de connaître la situation exacte du marché du logement et de trouver des solutions d'ensemble.

Ces quelques considérations générales montrent que seule la protection légale est à même de donner satisfaction, toute limitée d'ailleurs, aux locataires. Ceux-ci doivent, par tous les moyens, intervenir auprès des autorités fédérales pour la prorogation du régime actuel, étant entendu qu'il faudrait exiger, d'une part, l'introduction dans le Code des obligations de mesures permanentes pour la limitation du droit de résiliation et, finalement, l'aboutissement de l'initiative du droit au logement.

T. SAUDAN.

¹ Voir le Journal du 20 mai.

Locataires...

où en sommes-nous ?

Tel est le sujet traité mardi soir à l'école des Tattes à Onex, à l'assemblée publique organisée par la section socialiste du lieu. Un nombreux public avait répondu à l'appel du Parti socialiste. L'assemblée était présidée par J.-Cl. Vuillely qui souhaite la bienvenue aux deux orateurs, J. Queloz, secrétaire du MPF, et à Lucien Tronchet, président de la FOBB.

Le secrétaire du MPF, J. Queloz, fit un vivant exposé sur l'enquête effectuée par ce mouvement, citant force statistiques sur le standard de vie des travailleurs. De son côté, L. Tronchet mit en évidence la pétition du Parti socialiste qui a obtenu un très grand succès et qui fut le point de départ d'une résistance accrue des locataires face aux prétentions des régisseurs. Il aborda également le problème de la construction de logements par les pouvoirs publics.

Une intéressante discussion suivit les exposés des deux orateurs qui, avec L. Pigué, président du PSG, répondirent avec pertinence aux questions posées par plusieurs auditeurs.

En résumé, une action judicieuse et réussie à l'actif de la section socialiste d'Onex.

A LA COMÉDIE

CHORICA d'Athènes

Le souci de la synthèse était naturel aux Anciens et Nietzsche a justement insisté dans sa « Naissance de la Tragédie » sur l'équilibre que les Grecs recherchaient entre les aspects dyonisiaques et apolliniens de la vie.

M. Nicoloudi, avec son groupe, veut aussi œuvrer dans la même direction que les Anciens, en unissant parole, musique et mouvement et en formant des éléments qui soient à la fois bons comédiens, danseurs et chanteurs. On doit reconnaître que le spectacle présenté, recherche expérimentale et non interprétation, justifie son ambition. Il a le sentiment grec de l'esthétique didactique de l'expression corporelle et il évite les outrances de ceux qui ignorent la transposition des élans passionnels dans des rythmes contenus et mesurés et pensent que l'esprit s'exprime dans les contorsions bestiales, le désordre et les vociférations.

L'harmonie entre l'humain et le cosmique, que recherchait un Rudolf Steiner par exemple, devient ici parfaitement sensible à tout un chacun. On est vite subjugué par l'unité, la force, la sobriété dominant les démonstrations, à part quelques défaillances et longueurs. Du beau travail, probe, honnête, courageux, de l'art vrai.

Intérim.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Ecole enfantine et 1^{re} année primaire

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

Dans toutes les écoles du canton, les inscriptions seront prises les **vendredi 30 et samedi 31 mai 1969, entre 8 et 11 h.**

SCOLARITÉ OBLIGATOIRE:

enfants âgés de 6 ans révolus au 31 août

Tous les enfants nés entre le 1^{er} septembre 1962 et le 31 août 1963 doivent recevoir dès la rentrée des classes l'instruction prévue par la loi. Leurs parents sont tenus de les inscrire les 30 et 31 mai.

SCOLARITÉ FACULTATIVE:

a) enfants âgés de 5 ans révolus au 31 août

Les enfants nés entre le 1^{er} septembre 1963 et le 31 août 1964 pourront fréquenter la 2^e classe enfantine dès la rentrée de septembre, à condition d'avoir été inscrits par leurs parents les 30 et 31 mai.

b) enfants âgés de 4 ans révolus au 31 août

L'inscription des enfants nés entre le 1^{er} septembre 1964 et le 31 août 1965 sera prise à titre conditionnel. Ces enfants ne seront acceptés dans les écoles, une fois l'organisation des classes terminée, que dans la mesure des places disponibles. Ils ne devront s'y présenter que s'ils ont en main la carte perforée qui parviendra aux parents en temps voulu.

Les enfants qui n'auront pas été annoncés les 30 et 31 mai ne seront pas admis à la rentrée des classes.

Pour de plus amples renseignements, on est prié de consulter les affiches apposées à partir du 15 mai dans les écoles et dans les cadres réservés aux avis officiels.

Département de l'instruction publique
ANDRÉ CHAVANNE
Le conseiller chargé du

ASSURANCE POUR LA VIEillesse

de la Maison de retraite du Petit-Saconnex Genève

RENTES VIAGÈRES

Renseignements gratuits 11, place du Molard
GARANTIES PAR L'ÉTAT

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

DE LA VILLE DE GENÈVE

Rue de la Mairie 37 · Eaux-Vives · Tél. 35 91 50

Bureaux ouverts de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.
Samedis, dimanches et jours fériés: de 9 h. à 12 h.

EN CAS DE DÉCÈS

Formalités gratuites

S'adresser ou téléphoner à l'adresse ci-dessus

OFFRES D'EMPLOI

Département de l'instruction publique

ÉCOLE TECHNIQUE SUPÉRIEURE DE GENÈVE

Un poste partiel (7 à 10 leçons) de

professeur

pour l'enseignement de la statique

est à repourvoir à l'ETSG.

Exigences: ingénieur civil dipl. EPF (minimum 5 ans de pratique) ou ingénieur technicien ETS en génie civil (minimum 8 ans de pratique).

Entrée en fonctions: 1^{er} septembre 1969.

Le cahier des charges et le bulletin d'inscription peuvent être obtenus au secrétariat des Ecoles techniques, rue de la Prairie 4, 1202 Genève, tél. 44 77 50.

Les candidatures doivent parvenir à M. Louis Huguenin, directeur, jusqu'au vendredi 30 mai 1969.

Le conseiller d'Etat chargé
du Département de l'instruction publique:
ANDRÉ CHAVANNE

Département de l'instruction publique

Cours professionnels commerciaux
Ecole professionnelle
pour l'industrie et l'artisanat

Inscription des nouveaux apprentis

Le Département de l'instruction publique rappelle que les apprentis ont l'obligation de suivre un enseignement professionnel pendant toute la durée de leur apprentissage, quel que soit leur âge.

En conséquence, les nouveaux apprentis doivent venir s'inscrire les **24 et 25 juin 1969**, de 9 à 11 h. et de 14 à 16 h.:

- à l'Ecole supérieure de commerce, rue de Saint-Jean 62, pour le commerce, l'administration et la vente;
- à l'Ecole professionnelle pour l'industrie et l'artisanat, quai de la Poste 14, pour l'industrie et l'artisanat.

En application du règlement du Conseil d'Etat, du 2 avril 1968, un dépôt de 40 francs est exigé à l'inscription, en garantie du matériel et des manuels scolaires délivrés en prêt durant l'apprentissage.

Le conseiller d'Etat chargé
du Département de l'instruction publique:
ANDRÉ CHAVANNE

Golda Meir prête à se rendre au Caire

« Si Nasser était prêt à discuter de la paix avec Israël à condition que cela se fasse au Caire, je partirais immédiatement pour Le Caire », a déclaré M^{me} Golda Meir dans une interview publiée par le journal « Maariv ».

Le premier ministre israélien a ajouté qu'il n'y a pas de danger de guerre dans un proche avenir, « non parce que Nasser ne veut pas d'une nouvelle guerre, mais parce qu'il n'est pas prêt ».

« Nasser sait fort bien que si une nouvelle guerre éclatait il serait battu, une fois de plus... C'est pourquoi il veut en augmentant la tension sur le canal de Suez, amener les grandes puissances à le sauver de ce qu'aucun des Grands ne veut à aucun prix : une guerre », a ajouté M^{me} Meir.

« Chaque président américain aspire à parvenir à une entente avec les Russes. C'est le rêve de sa vie, et nous comprenons cela parfaitement. »

Non seulement en tant que citoyens d'Israël, mais en tant que citoyens du monde, il est de notre intérêt à tous « qu'une meilleure compréhension règne entre les Etats-Unis et l'URSS », a souligné M^{me} Meir. Elle a ajouté : « Cependant, nous disons et nous répétons à nos amis américains : personne n'a le droit de décider de notre sort à notre place. Pas même vous. »

A. EBAN : APPEL À LA PAIX

Pour sa part, sur le rocher de Charm el Cheikh, là où il y a deux ans exactement commença en fait la guerre israélo-arabe de juin 1967, Abba Eban a lancé hier à midi un appel de paix passionné au monde arabe. Le ministre des Affaires étrangères israélien a proposé un programme de paix en cinq points : désir de paix, négociation de ses termes, accords agréés, frontières fixées définitivement et indépendance pour tous les pays de la région libre de toute influence étrangère.

Copenhague: Complot contre Ben Gourion ?

Il semble qu'un attentat contre David Ben Gourion, ancien premier ministre israélien, ait été projeté par trois membres de l'organisation Al Fatah : un Irakien nommé Razan, âgé de 25 ans, une Jordanienne de 24 ans dont le nom n'a pas été révélé et un Suédois de 25 ans: Rolf Anderson. Ceux-ci ont été arrêtés mercredi soir à Copenhague alors qu'ils se préparaient, armés d'une grenade et d'un pistolet, à prendre l'avion pour le Brésil. Ils avaient déjà pris leurs billets. Hier jeudi, après interrogatoire, ils ont été trois incarcérés provisoirement pour trois semaines, bien qu'ils protestent de leur innocence.

Selon l'ambassadeur d'Israël à Copenhague, Esther Herlitz, Ben Gourion serait actuellement à Rio de Janeiro en voyage privé.

Ce sont les services secrets israéliens qui ont dépisté ces trois membres d'Al Fatah et ont signalé leur arrivée à Copenhague aux services danois. Pour ne pas attirer l'attention ils étaient descendus dans trois hôtels différents de la capitale: le City Hôtel, l'Excelsior et le Selandia Hôtel. C'est dans ce dernier qu'avait été domicilié l'Irakien Razan, qui serait le chef de la bande.

Al Fatah possède une section scandinave dont le siège est à Stockholm, ce qui explique la présence du Suédois Anderson. Quant à l'Irakien et à la Jordanienne, on ignore d'où ils sont venus.

Raz de marée en Inde: 300 morts

Plus de 300 personnes ont perdu la vie lors des inondations provoquées par une série de cyclones qui se sont abattus sur l'Etat d'Andhra dans le sud-est de l'Inde. Dans le seul district de Guntur, ce sont 270 personnes qui sont mortes dans les eaux tumultueuses.

Les postes de radio indiens ont fait savoir qu'on était dans l'ignorance du sort de 5000 personnes au moins dans les régions sinistrées. Près de 161 000 hectares de rizières ont été détruits. La perte est estimée à 200 000 tonnes de riz. On craint que le nombre des victimes ne soit plus élevé que les rapports des autorités ne l'ont indiqué. Ce raz de marée est le plus meurtrier depuis vingt ans.

Vietnam: La position des sept alliés

Le retrait des troupes étrangères du Vietnam « pourra commencer de façon simultanée et rapide selon un calendrier devant faire l'objet d'un accord mutuel », déclare un communiqué commun publié à l'issue de la réunion à Bangkok des sept nations alliées combattant au Vietnam.

Les sept pays demandent, dans ce communiqué, que les troupes étrangères soient retirées non seulement du Vietnam du Sud, mais également du Laos et du Cambodge, et que toute nouvelle entrée de troupes dans ces pays soit interdite. Elles s'opposent à toute tentative d'imposer au Vietnam du Sud « un faux gouvernement de coalition, comme le demande la partie adverse ».

● LONDRES. — Le D^r Alfred Lawrence, citoyen américain qui avait été dénoncé comme étant un agent soviétique, et dont la maison de Purley, au sud de Londres, avait été perquisitionnée par la « special branch » le 15 avril dernier a été lavé de tout soupçon.

● PRAGUE. — Un soldat soviétique le sergent Zinuk, a été condamné par le Tribunal militaire de Prague à onze ans de prison pour tentative de viol et triple tentative de meurtre, annonce aujourd'hui le journal « Svobodne Slovo » organe du Parti socialiste.

● ROME. — Rome n'aura pas de journaux ce matin. Les syndicats nationaux des typographes italiens ont en effet décidé dans la nuit de jeudi à vendredi un arrêt de travail de vingt quatre heures.

● PARIS. — M. Louis Ducatel, candidat indépendant à la présidence de la République, a demandé à la police de le protéger, en affirmant qu'il « vient de recevoir plusieurs coups de téléphone de menaces, annonçant que sa permanence électorale allait sauter ».

● MOSCOU. — Un intellectuel dissident, Ilya Bourmistrovitch, âgé de 31 ans, professeur de mathématiques, a été condamné, jeudi, par un tribunal de Moscou à trois ans de privation de liberté pour « confection et diffusion de faux portant préjudice à l'Etat soviétique », apprend-on de bonne source. Ilya Bourmistrovitch avait été arrêté au printemps de l'année dernière alors qu'il sortait du domicile d'une dactylo avec des exemplaires clandestins d'œuvres d'André Siniavsky et Youli Daniel, les deux écrivains condamnés le 12 février 1966 à sept et cinq ans de privation de liberté.

● VARESE. — Le personnel du centre de recherche de l'Euratom d'Ispra a décidé de demeurer sur les lieux de travail durant vingt-quatre heures à partir de jeudi soir. Les employés du centre veulent protester contre le « réaménagement » du centre d'Ispra qui prévoit le licenciement de quelque quatre cents employés.

FRANCE: LE RENDEZ-VOUS

Il faut que M. Pompidou sente ses chances diminuer régulièrement pour en être réduit à brandir une fois encore la menace du désordre. Qui peut sérieusement y croire, alors que le départ du général de Gaulle n'a pas entraîné l'Apocalypse annoncée? Et comment confondre la volonté de changement exprimée le 27 avril avec une quelconque tentation pour le désordre?

Qu'il le veuille ou non, M. Pompidou est l'homme du passé et la page tournée par les Français signifie qu'ils ne veulent plus de ce passé. Au lendemain de 1958, les gaullistes n'ont pas dit autre chose, ni agi autrement à l'égard du régime précédent. Ils se trouvent aujourd'hui dans le même état que subissait alors le personnel de la IV^e République. Car si le numérotage de l'actuelle République n'a pas été modifié, le changement est aussi profond que s'il l'avait été tant de Gaulle est inimitable.

M. Pompidou peut donc de plus en plus parier sur sa défaite, l'électorat prolongeant son « non » du 27 avril, comme en d'autres circonstances il fut invité à prolonger son « oui ». Et

l'UDR peut s'attendre à subir le sort du RPF, avec d'autant plus de force que l'espérance d'un retour au pouvoir de de Gaulle est maintenant réduite pratiquement à néant. Tel est toujours l'avenir des mouvements reposant sur un homme: le bonapartisme en a su quelque chose, qui ne survit que dans les commémorations historico-folkloriques.

L'étape de l'élection présidentielle marquera par conséquent cette volonté de changement. Pour autant, elle risque de ne pas la faire dans la plus complète clarté. Beaucoup de gens voteront plus pour confirmer qu'ils ont franchi le point de non retour que pour la définition d'une politique nouvelle. Et l'élection présidentielle au suffrage universel n'est pas suffisamment entrée dans les mœurs, le rôle du président de la République n'est pas encore suffisamment clair aux yeux de tous pour que le scrutin du 1^{er} juin satisfasse complètement cette volonté de changement.

Qui gouvernera la France et sur la base de quelle majorité? Ce sont les questions essentielles que se posent beaucoup de Français, qui regardent au-delà de l'élection présidentielle

sans en sous-estimer l'importance. Gaston Defferre a voulu y répondre par la solution originale et audacieuse de l'annonce qu'il confierait, s'il était élu, la direction du gouvernement à Pierre Mendès-France. Solution qui a, semble-t-il, désarçonné les autres candidats, à commencer par M. Pompidou.

Mais une telle solution n'exclut pas, bien au contraire, la troisième étape, celle des élections législatives. Quelle que soit l'interprétation qu'on donne d'un texte constitutionnel effiloché par onze ans de pouvoir gaulliste, l'importance de l'élection des députés n'échappe à personne parce qu'il n'est pas possible de gouverner sans une majorité parlementaire à laquelle le gaullisme, malgré son mépris des assemblées, n'a jamais renoncé.

Et de plus en plus on devine que les principaux rendez-vous, ceux de la droite comme ceux de la gauche, se donneront à cette occasion. Tant mieux si l'élection présidentielle les prépare convenablement. Mais personne n'y échappera.

Claude FUZIER.

(« Le Populaire de Paris ».)

«Apollo 10» Mission remplie Stafford et Cernan ont survolé la lune à 15 km.

Tandis que les Soviétiques courent après d'autres planètes, les Américains, eux, sont arrivés, jeudi, sur la lune... ou presque. Mission accomplie pour l'essentiel des tâches qui leur avaient été confiées, Thomas Stafford et Eugène Cernan, à bord du « module lunaire », et John Jung, seul aux commandes d'« Apollo 10 », n'ont pas pour autant débarqué sur la lune: cet honneur reviendra à leurs camarades Neil Armstrong et Edwin Aldrin, en juillet, au cours du vol « Apollo 11 ». Mais, par le simulacre d'atterrissage auquel le « LEM » s'est livré en dépit de certains incidents imprévus qui ont donné lieu à de longues minutes de « suspense », les deux cosmonautes responsables de « Snoopy » ont donné à la NASA la preuve que la « conquête de la lune » ne saurait échapper aux Américains et que, désormais seuls dans la course, ceux-ci, avant même d'y aller voir, sont assurés de pouvoir « naviguer » les premiers sur la « mer de Tranquillité ».

Le bilan de la journée mouvementée que l'équipage d'« Apollo 10 » vient de vivre dans les « faubourgs » de la lune est, en effet, largement positif et la conclusion qui s'impose aux dirigeants de la NASA — certains d'entre eux ne l'ont pas dissimulé, jeudi soir — est que, si le « LEM » du pilote Cernan n'a pas débarqué sur le sol lunaire, tout s'est bien passé comme s'il avait atterri.

RECONNAISSANCE DU TERRAIN

La voie d'« Apollo-11 » est maintenant déblayée de bon nombre d'obstacles, d'inconnues qui risquaient encore de retarder son départ :

— La reconnaissance de l'aire d'alunissage N° 2, que fouleront les premiers visiteurs terriens, a été complétée par l'observation visuelle et par les documents photographiques que Cernan et Stafford ramèneront de leur survol de la « mer de Tranquillité » à basse altitude. Les deux passages successifs du « LEM » à une altitude de 15 km. 200 se sont produits dans les meilleures conditions possibles d'éclairage, en raison de l'angle des rayons solaires par rapport à la surface lunaire.

● PRAGUE. — Le présidium de l'Union des écrivains tchécoslovaques a décidé de se pourvoir en justice contre la décision de l'Office tchèque pour la presse et l'information d'interdire l'hebdomadaire de l'union « Listy ».

● ROME. — La grève des 170 000 fonctionnaires auxiliaires, proclamée lundi dernier, a été suspendue à la suite d'un accord intervenu entre les syndicats et le Ministère du travail. Les syndicats ont obtenu des améliorations de salaires et la promesse d'une réorganisation des carrières.

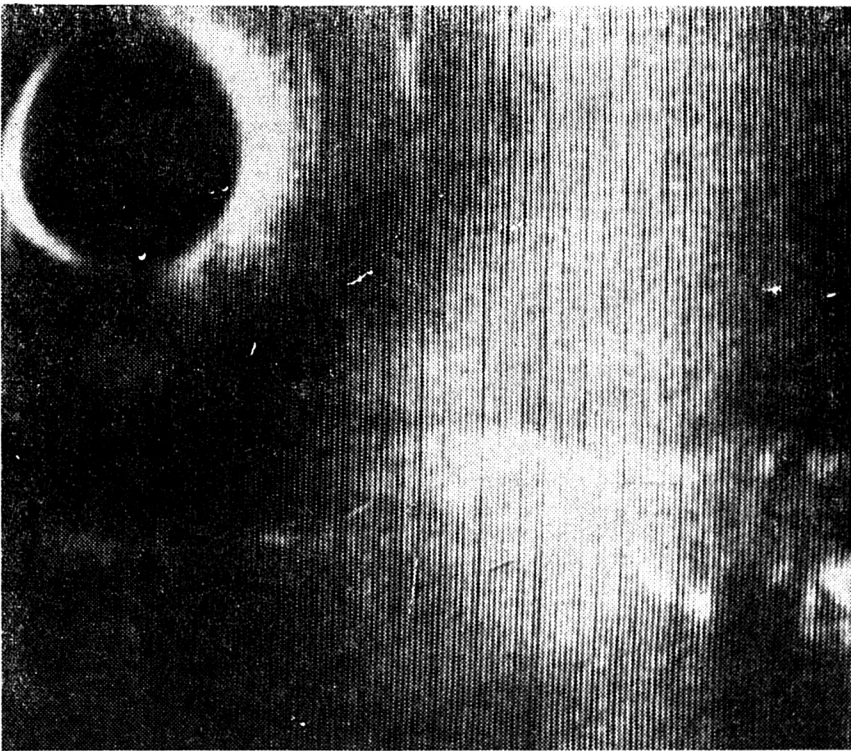
● MUNICH. — Les ministres ouest-européens des postes et télécommunications s'efforceront, dans les prochaines années, d'obtenir pour les cartes postales et les lettres à destination des différents pays de l'Europe de l'Ouest, le même affranchissement que le courrier intérieur.

— Avec « Apollo 9 », il y a deux mois, le « module lunaire », fragile nacelle conçue pour évoluer, non pas dans l'atmosphère de la terre, mais dans le vide absolu de l'espace inter-sidéral, avait fait ses preuves sur orbite terrestre. Comment allait-il se comporter autour de la lune? Il faut croire qu'il son rodage à proximité de la terre avait été bien conduit : « Snoopy », un petit chien docile, a obéi au doigt et à l'œil à ses maîtres de la NASA et ses manœuvres dans le voisinage de la lune, en vol autonome, se sont déroulées avec la plus grande précision. Monstrueux à regarder, l'astronef d'aluminium s'est révélé être d'un maniement facile et, dans sa chasse à la cabine mère, a accompli avec diligence les opérations délicates d'une poursuite qui devait se terminer par le salut de ses deux pas-

sagers : le rendez-vous et l'arrimage des deux engins.

JUSTE UNE ERREUR...

Toutes ces manœuvres, sans exception, étaient identiques à celles de que l'équipage d'« Apollo 11 » effectuera en juillet pour réussir un atterrissage en douceur sur la lune. A première vue, il n'y a eu aucune erreur d'appréciation dans les plans de la NASA, si ce n'est celle qui fit faire au « module lunaire » de « folles embardées » au moment où il s'apprêtait à se débarrasser de son palier de descente, erreur dont les responsables de l'administration spatiale se demandent encore comment elle a pu échapper à leur vigilance et se glisser dans le plan de vol fourni à l'équipage. La « répétition générale » du débarquement du 20 juillet prochain a donc parfaitement réussi.



La photo n'est pas de très bonne qualité; elle a été prise par « Apollo 10 » et représente le secteur de la mer de Tranquillité où se poseront les premiers « hommes de la lune ». On distingue, en haut à gauche, un cratère.

● PARIS. — M. Jacques Duhamel, président du groupe centriste à l'Assemblée nationale (Progrès et démocratie moderne), a pris la décision d'appuyer la candidature de M. Pompidou et de se séparer ainsi de ses amis du centre qui, en majorité, soutiennent celle de M. Poher.

● LONDRES. — Le Foreign Office a confirmé que le Gouvernement malais avait demandé à la Grande-Bretagne et à l'Australie de lui fournir de l'équipement militaire.

● MOSCOU. — L'« Etoile rouge » a annoncé la mort du général en retraite Roudtchouk, 76 ans. Pendant la guerre civile, le général Roudtchouk a été compagnon d'armes du chef de la cavalerie de l'armée rouge, Boudenny. C'est le dix-septième décès soviétique depuis le 10 avril.

● NUREMBERG. — La police de Nuremberg a fait un fameux coup de filet. En effet, elle a réussi à démanteler un réseau de trafiquants dont les ramifications s'étendent en Suède, en Belgique, en Allemagne fédérale et au Proche-Orient.

● BUENOS AIRES. — Un étudiant a été abattu par la police à Rosario au cours de heurts qui ont opposé les étudiants aux forces de l'ordre. L'étudiant abattu est le troisième au cours d'une seule semaine.

● PARIS. — Depuis son départ de la présidence de la République française, M. de Gaulle a reçu 26 000 lettres, et les messages qui continuent d'arriver lui sont transmis régulièrement à Pmirckej où il réside actuellement. M. de Gaulle compte répondre à toutes ces lettres.